



PROCES-VERBAUX OFFICIELS DU CONSEIL GENERAL

SEANCE DU MERCREDI 24 FEVRIER 2021

A 19H45, A L'AULA DU CIFOM-ET

3^e séance

Présidence : M. Philippe Rouault

39 membres sont présents.

Membres excusés : MM. Oskar Favre et David Taillard

Le Conseil communal assiste in corpore à la séance.

M. Philippe Rouault, président : Nous allons d'abord commencer par des questions pratiques : vous avez vu que deux micros sont placés dans la salle (l'un à droite, l'autre à gauche) aussi, quand vous interviendrez, vous voudrez bien vous lever et vous rendre au micro afin que tout le monde vous entende bien. Je vous remercie également de vous nommer avant de prendre la parole pour que la personne qui rédige les procès-verbaux note bien votre nom.

Des pin's aux armoiries de la nouvelle commune sont déposés sur la table et ceux qui n'en ont pas reçu lors de la première séance peuvent venir en chercher un. Et pour ceux qui le souhaitent, du papier et des crayons sont à disposition sur la petite table à l'entrée.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur le Chancelier m'a demandé de vous signaler un petit problème dans le complément que vous avez tous reçu : l'interpellation urgente de Mme Martine Sieber a été déposée avec un peu de retard, mais le Bureau s'est réuni en préséance et, au vu de l'urgence de cette interpellation, il vous propose de la traiter tout de même. Toutefois, vous serez invités à voter préalablement l'acceptation de son traitement.

Ordre du jour

1. **NOMINATION**

21-101 de la Commission du tourisme (13 membres + 4 membres suppléants, issus du Conseil général).

4. **RAPPORTS DU CONSEIL COMMUNAL**

21-4601 à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 400'000.- pour des travaux sur les canalisations.

21-4602 à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 890'000.- pour la réfection de la rue de la Côte avec reprise complète de la chaussée, et de Fr. 260'000.- pour le remplacement du collecteur unitaire par un système séparatif.

21-4603 à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 326'000.- pour le remplacement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2021 en ville du Locle.

6. **INTERPELLATION URGENTE**

21-601 de Mme Martine Sieber et consorts (PS) : Nouveaux horaires de train entre Le Locle et Les Brenets à partir du 1^{er} mars

7. **RESOLUTIONS**

21-701 de M. Stéphane Reichen et consorts (PS): Congé paternité

21-702 Interpartis (PS par Mme Corine Bolay Mercier et M. Stéphane Reichen, Les Verts par M. Romain Vermot, PLR par M. Anthony Von Allmen et POP par M. Jean-Marie Rotzer) : Annonce décès

9. **MOTIONS**

21-901 de Mme Céline Dupraz et consorts (POP) : Proposition d'une prime de domiciliation pour le personnel communal

21-902 de M. Anthony Von Allmen et consorts (PLR) : Attractivité de la Commune du Locle

DU 24 FEVRIER 2021

21-101 – Nomination de la Commission du tourisme (13 membres + 4 membres suppléants, issus du Conseil général)

Mme Corinne Schaffner, PLR : Le PLR propose Mmes et MM. Sarah Favre-Bulle, Gérard Pulfer, Michel Rosselet, Michel Zurbuchen, Evelyne Von Allmen et, comme suppléante, Armelle Von Allmen.

M. Jean-Marie Rotzer, POP : Le POP propose Mmes et MM. Vivian Bologna, Suzanne Zaslowski, Anne-Lise Debets, Jean-Marie Rotzer et, comme suppléant, Cyprien Baba.

M. Romain Vermot, Les Verts : Nous vous proposons Mmes Priscille Hösli, Caroline Erard et, comme suppléant, M. Romain Vermot.

M. Stéphane Reichen, PS : Pour le groupe socialiste, nous proposons Mmes Corine Bolay Mercier, Martine Sieber et, comme suppléante, Joëlle Eymann.

Le nombre de candidats proposés étant équivalent au nombre de sièges, l'élection est tacite.

ARRETE

concernant la modification du règlement général

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu le règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008,
Sur la proposition de MM. Stéphane Reichen (PS), Jean-Marie Rotzer (POP), Romain Vermot (Les Verts) et Anthony Von Allmen (PLR),

Arrête :

- Article premier.- Le règlement général de la Commune du Locle est modifié comme suit :
Article 27 al. 1 let. i) (nouveau)
la commission du tourisme de 13 membres issus du Conseil général.
- Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

ARRETE

concernant l'organisation de la commission du tourisme

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu le règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008,
Sur la proposition de MM. Stéphane Reichen (PS), Jean-Marie Rotzer (POP), Romain Vermot (Les Verts) et Anthony Von Allmen (PLR),

Arrête :

- Article premier.- La commission du tourisme est chargée de développer le tourisme dans la nouvelle commune fusionnée.
- Art. 2.- ¹ La commission est habilitée à associer à ses travaux, régulièrement ou ponctuellement, toute personne qu'elle juge utile de consulter ainsi qu'à requérir toutes informations nécessaires.
² Elle invite le Conseil communal à envoyer une délégation à ses séances.
- Art. 3.- La commission se réunit au minimum deux fois par année.
- Art. 4.- Les propositions et discussions de la commission font l'objet d'une communication écrite régulière au Conseil général.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté qui entre immédiatement en vigueur.

21-4601 – Rapport à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 400'000.- pour des travaux sur les canalisations

M. Jean-Marie Rotzer, POP : Le groupe POP remercie le Conseil communal de ce rapport qui revient chaque année à la même époque, à tel point que nous aurions pu être tentés de faire un copier-coller avec celui de l'an dernier.

Cela n'a finalement pas été possible, car le présent document apporte quelques nouveautés, notamment le bassin de rétention à l'avenue de l'Hôpital. Nous avons aussi eu droit à la suite de la saga de la mise en ordre des canalisations de la Jaluse et des problématiques liées à ce flanc de coteau fortement pourvu en eaux de source.

La lecture dudit rapport est aussi très instructive dans le sens qu'elle montre tous les efforts consentis ces dernières années afin de soulager la STEP, notamment en cas d'afflux dus à de fortes précipitations ou à des épisodes de fonte brutale des neiges.

Nous saluons la volonté constante de notre Exécutif de réaliser au mieux le système séparatif, malgré la période de difficultés financières.

Malgré tout, nous avons deux questions :

- En quoi consistent les travaux actuellement exécutés immédiatement à l'est de l'ACTIFLO ?
- Qu'en est-il de la situation dans le périmètre des Brenets ?

Le groupe POP acceptera le rapport et son arrêté.

M. Romain Vermot, Les Verts : Sur le principe, Les Verts n'ont pas d'objection, seules les questions subsistent. Les voici :

- Dans combien de temps le Conseil communal estime-t-il que le réseau sera majoritairement mis en séparatif ?
- Concernant le bassin anti-« coups de bélier », d'après les plans, nous avons estimé son volume à 30 m³. Est-ce exact ? Ce volume est-il assez important pour retenir plusieurs vagues d'affilée ? Aussi, sachant que les gravats vont s'y déposer, le bassin va-t-il nécessiter un entretien particulier ?
- Et pour terminer, toujours dans le secteur de l'avenue de l'Hôpital, la question est : les tuyaux en amont possèdent-ils un diamètre suffisamment grand pour absorber l'arrivée massive d'eau pendant les orages ?

M. François Chopard, PLR : Le groupe PLR a pris connaissance avec intérêt du rapport 21-4601 dont nous remercions le Conseil communal. Nous saluons la poursuite de l'assainissement du réseau de canalisations et le développement de la mise en place de systèmes séparatifs.

Nous avons quelques questions concernant certains points du rapport :

- Sur la première page, il est écrit que le PGEE a été réactualisé. Qu'en est-il sur le secteur des Brenets ?
- En page 2, concernant la source de La Claire, il est écrit que des fouilles ont relevé l'existence d'une deuxième conduite viable jusqu'à Claire 8. A quoi servait cette conduite à l'origine et jusqu'à maintenant ? Sait-on de quand elle date ?

DU 24 FEVRIER 2021

- En page 4, il est écrit qu'un bassin de rétention en PRV va être mis en place dans l'avenue de l'Hôpital. Sera-t-il effectivement enterré sous la chaussée et à quelle profondeur ?

Le groupe PLR acceptera ce rapport.

M. Stéphane Reichen, PS : Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport annuel concernant les travaux sur les canalisations. Nous avons apprécié sa forme et celui-ci est clair et bien fourni en explications techniques.

En annexe, nous trouvons les travaux d'assainissement effectués depuis 2006, ce qui nous permet de constater que des améliorations constantes sont apportées au réseau d'évacuation des eaux. Nous ne voyons aucune mention des assainissements effectués sur le territoire des Brenets, ce que nous pouvons comprendre puisque nous ne sommes qu'au début de notre nouvelle commune fusionnée. Mais nous espérons les retrouver dès 2022 dans ce rapport annuel ou dans un rapport complémentaire.

Nous tenons ici à relever l'importance pour notre commune de continuer les travaux sur l'assainissement des canalisations et, plus spécifiquement, la mise en séparatif des eaux usées.

Si nous n'avons pas de remarques particulières sur ce rapport, nous avons néanmoins deux questions à l'attention du Conseil communal :

- Nous souhaiterions, en premier lieu, connaître l'investissement financier effectué depuis 2006 sur les travaux d'assainissement des canalisations en ville du Locle.
- La deuxième question porte sur la mise en séparatif des eaux usées : le Conseil communal peut-il nous indiquer le pourcentage de séparation des eaux usées, tant en ville du Locle que sur le village des Brenets ?

Le groupe socialiste remercie le Conseil communal pour ce rapport bien détaillé et acceptera à l'unanimité la demande de crédit de CHF 400'000.- pour ces travaux.

M. Cédric Dupraz, directeur du Dicastère de l'Urbanisme, de la Mobilité et de l'Agglomération (DUMA) : Le Conseil communal vous remercie de l'accueil favorable réservé à ce rapport annuel sur les canalisations et le traitement du réseau du Locle.

Je ne vais pas le résumer, vous l'avez lu, différentes interventions sont prévues, notamment au niveau de La Claire, des interventions qui s'inscrivent dans la continuité des travaux réalisés en 2018, 2019 et 2020 au niveau de La Jaluse. Pour la petite histoire, la captation des eaux de La Jaluse pourrait avoir permis d'éliminer près de 18% des eaux parasites en ville du Locle. Je dis bien « pourrait », car en 2019, une entreprise réinjectait passablement d'eau dans le réseau et les chiffres pourraient ainsi être biaisés. Il nous faudra encore une année supplémentaire pour savoir quel pourcentage d'économie des eaux parasites les interventions au niveau de la rue de La Jaluse auront permis d'atteindre. Au niveau de La Claire, nous avons différents scénarios, que je ne développerai pas ici puisqu'ils sont mentionnés dans le rapport.

J'en viens directement à la question du PLR concernant l'utilité de la conduite viable découverte à La Claire. Nous sommes dans la même situation qu'au niveau de La Jaluse, c'est-à-dire que nos prédécesseurs, il y a fort longtemps, avaient posé deux conduites destinées vraisemblablement à du séparatif. Malheureusement, au fur et à mesure, les propriétaires se sont finalement raccordés aux conduites les plus proches, et les deux conduites absorbaient des eaux mixtes, à savoir des eaux usées et des eaux pluviales. Il y

avait tout un processus pour remonter la rue de La Jaluse, permettant aux différents propriétaires de se raccorder sur la bonne conduite.

Au niveau de La Claire, nous serons peut-être dans la même situation. Malheureusement, l'une des conduites est, pour l'heure, obstruée. Nous verrons, d'une part, si la conduite est viable jusqu'aux Replattes et, d'autre part, si les propriétaires se sont raccordés correctement. Ceci tout en précisant qu'il faut rester humbles par rapport à ces questions, vu que nous n'en connaissons pas nécessairement l'historique.

Une autre intervention est prévue au niveau de l'avenue de l'Hôpital. Cela a été dit, conformément à la législation fédérale, des mesures de rétention doivent être prises afin de régulariser les écoulements en cas de forts débits, d'où la pose d'un bassin de rétention suffisant, selon les ingénieurs. Il est vrai que différentes interventions ont également été effectuées ces dernières années sur ce tronçon. Il s'inscrit donc aussi dans le rapport, avec la reprise des travaux au niveau de la rue de la Côte, où nous avons encore des conduites « à la romaine », c'est-à-dire en pierre. Nous mettrons en place un système séparatif, puis, en 2021 un raccordement direct au Bied des eaux claires.

Enfin, une intervention est également prévue à la rue du Marais, avec un curage intensif dans le carrefour, en raison des faibles pentes au niveau du fond de la vallée en ville du Locle. Ceci nécessite des curages récurrents et l'injection d'eau pluviale, malheureusement, ce qui entre en contraction, finalement, avec la volonté de développer un système séparatif.

Différentes questions concernaient Les Brenets, dont celles du POP et du PLR, sur la réactualisation du PGEE des Brenets. Il est vrai que, dans ce rapport, nous nous sommes concentrés sur la ville du Locle, pour des raisons de timing évidentes. Mais Les Brenets ne sont, bien évidemment, pas oubliés. A notre connaissance, le Conseil général des Brenets avait été informé des travaux en 2020 sur les réseaux. Ces travaux ont finalement été décalés sur 2021, mais l'information avait été transmise aux anciennes autorités. Désormais, ces travaux ont débuté, depuis quelques jours : il s'agit de l'optimisation du système séparatif de Champs Gravon, aux Rives du Doubs.

Le PGEE des Brenets, qui date de 2004, sera également réactualisé. Des offres nous sont, par ailleurs, parvenues et sont actuellement analysées. Le PGEE actuel de la Ville du Locle sera finalement complété, lequel prévoit plus de 52 interventions sur les 20 à 25 prochaines années, suivant les modalités financières que mon collègue en charge des finances et moi-même sommes en train de consolider, avec une implication évidente sur la taxe.

Nous avons aussi entamé une réflexion (et c'est la Confédération qui nous l'impose) sur les eaux industrielles, lesquelles, vous le savez, sont trop importantes dans la Mère-Commune. Il y aura là aussi des modalités différentes de taxation ces prochaines années, notamment par rapport aux différents débits industriels et aux sociétés de la place.

Concernant le PGEE des Brenets, nous ne nous faisons pas trop de souci. La situation est loin d'être similaire à celle du Locle. Les Brenets n'ont qu'un côté versant, avec des pentes importantes et constantes, et avec un système séparatif développé à 80%. De plus, les sources sont peu nombreuses et les plus importantes se trouvent hors localité. D'ailleurs, sauf erreur, Les Brenets sont alimentés par le biais du SIVAMo, c'est-à-dire par des pompages au niveau du lac de Neuchâtel ou de l'Areuse.

Le Locle se trouve dans une situation bien plus problématique, puisque nous avons deux côtés versants avec de très fortes pentes sur les coteaux et de très faibles pentes au fond de la vallée. De surcroît, les sources sont extrêmement importantes, le Locle étant autonome en eau.

Bref, pour Les Brenets, outre l'optimisation de cette année des Rives du Doubs, au niveau de Gravon, nous procéderons, en 2023, à la mise en place de ce système séparatif au centre du village, dans le cadre des travaux de réhabilitation du secteur de l'ancienne localité (de la localité historique, d'ailleurs inscrite à l'ICOMOS) projet que nous avons inscrit dans le projet d'agglomération 4^e génération. Ceci nous permettra de bénéficier d'une part, de subventions cantonales au niveau du réseau et, d'autre part, de subventions fédérales pour le revêtement et les améliorations dans le cadre de la mobilité.

Pour reprendre directement les questions, concernant celle du POP relative à l'ACTIFLO, je vous rassure : l'ACTIFLO va bien, les travaux ne sont pas directement liés à celui-ci. Il s'agit de l'installation de chantier, des gravats, pour les travaux CFF en vue de la réhabilitation de la ligne des Horlogers, entre Morteau et Le Locle. Des investissements de plusieurs dizaines de millions sont investis du côté français, mais également du côté suisse, pour pérenniser cette ligne.

A mi-mars, il y aura aussi des travaux, sur la parcelle de l'ACTIFLO, avec la pose de nids d'hirondelles pour le départ des travaux de la N20, avec la démolition des bâtiments, dans un premier temps, au nord de la rue de France. Les travaux que vous mentionnez n'ont donc rien à voir avec ceux de l'ACTIFLO. Celui-ci a traité plus de 400'000 m³ en 2020, avec une moyenne de 500'000 m³ sur les trois dernières années. Pour information à l'ensemble des conseillers généraux, l'ACTIFLO est un mécanisme qui se met en marche lorsqu'il pleut et qui traite les eaux pluviales trop abondantes en ville du Locle.

S'agissant des différentes autres questions, concernant celle des Verts relative au développement du système séparatif, il faut savoir qu'au niveau de la législation fédérale, la priorité première est l'infiltration, pour préserver les biotopes, bien sûr, les milieux naturels. Mais si l'infiltration n'est pas possible, on doit se rabattre sur du séparatif. En l'occurrence, comme je l'ai dit, le plan d'action pour développer ce séparatif se planifiera sur les 20 à 25 prochaines années selon les modalités de financement.

Pour répondre à une autre question des Verts, concernant le diamètre des tuyaux au niveau du Soleil-d'Or/avenue de l'Hôpital, nous sommes sur un diamètre de 300 à 500 mm, avec un bassin de rétention (si vous acceptez le rapport de ce soir) et des investissements complémentaires dans le cadre de la mise en réseau séparatif plus en amont au niveau de la rue de la Côte.

Concernant la question du groupe socialiste (que je remercie de l'avoir transmise à l'avance, sinon j'aurais eu quand même un peu de peine à y répondre) au sujet des investissements depuis 2006, ils s'élèvent à CHF 14'300'000.- d'investissements nets, c'est-à-dire après déduction des subventions cantonales. Par conséquent, la moyenne annuelle nette est de CHF 892'000.-. A ce jour, le solde amorti est de CHF 11'357'000.- et l'amortissement annuel est de CHF 433'000.-.

Vous l'aurez compris, le Conseil communal comme le Conseil général ont véritablement la volonté de tendre vers une amélioration du réseau de canalisations en ville du Locle, permettant d'alléger le traitement des eaux usées et d'augmenter le rendement de notre station d'épuration. Je ne serai pas plus long et je vous remercie de l'acceptation de ce rapport.

M. Philippe Rouault, président : En tant qu'ancien conseiller communal des Brenets, j'aimerais juste rectifier une erreur dans la présentation de M. Dupraz : l'apport d'eau potable aux Brenets se fait principalement par les eaux de l'Adeu. Quand il n'y a plus d'eau dans

DU 24 FEVRIER 2021

l'Adeu, nous prenons celle du SiVAMo, qui est souvent de l'eau du lac et parfois celle de l'Areuse. Merci pour cette présentation.

M. Richard Gigon, Les Verts : J'ai juste un petit problème de compréhension. M. Dupraz a dit que la Confédération favorise l'infiltration pour protéger les biotopes, ce qui me paraît complètement contradictoire... Je ne sais pas s'il y a d'autres possibilités. Cela m'a interpellé car, en ce qui me concerne, je conçois plutôt que l'on protège les biotopes en ne faisant pas d'infiltration, si possible. Vous imaginez une route qui passe à côté d'un biotope et y infiltre de l'eau... Je ne suis pas sûr que cela soit super génial...

Par contre, il me paraît logique que ce qui provient des routes soit traité par l'ACTIFLO, par le réseau des eaux claires puis dépolluées, pour ensuite partir dans les biotopes.

Mais là... j'ai un petit doute sur la réalité des choses, mais peut-être est-ce moi qui me trompe ?

M. Cédric Dupraz, directeur du DUMA : Au niveau de la législation fédérale, c'est effectivement l'infiltration qui doit être privilégiée. Nous essayons, quand c'est possible, de la réaliser. Mais comme vous le savez, la question ne se pose pas nécessairement en ces termes au niveau des Montagnes neuchâteloises, surtout en ce qui concerne la ville du Locle, puisque l'infiltration y est quasiment interdite.

L'année passée, vous aviez accepté une infiltration au niveau du Communal, notamment. Mais il est vrai que nous n'avons pas l'autorisation de le faire, ceci afin de protéger le sol karstique et la situation des Montagnes.

Je ne peux pas vous donner plus d'information, mais, selon la législation, c'est l'infiltration qui est privilégiée plutôt que le passage par les PVC et autres canalisations. Je donnerai une réponse complémentaire par la suite, mais l'infiltration est bien la meilleure des solutions, que nous ne pouvons malheureusement pas réaliser la plupart du temps.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Philippe Rouault**, soumet au vote la **prise en considération du rapport 21-4601** à l'appui d'une demande de crédit de CHF 400'000.- pour des travaux sur les canalisations, laquelle est **acceptée à l'unanimité**.

Soumis au vote, **l'arrêté concernant un crédit de CHF 400'000.-** pour des travaux sur les canalisations est **accepté à l'unanimité**.

ARRETE

concernant un crédit de Fr. 400'000.- pour des travaux sur les canalisations

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu le règlement communal sur les finances du 25 juin 2015, ainsi que l'arrêté de sanction
du Conseil d'État du 26 août 2015,
Vu le rapport du Conseil communal du 10 février 2021,

Arrête :

- Article premier.- Un crédit de Fr. 400'000.- HT est accordé au Conseil communal pour des travaux sur les canalisations.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher Fr. 80'000.- de recettes, portant ainsi à Fr. 320'000.- le montant net finalement à la charge de la ville du Locle.
- Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 4.- La dépense sera portée au compte : 100565.50320.00
- Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 4 %.
- Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

21-4602 – Rapport à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 890'000.- pour la réfection de la rue de la Côte avec reprise complète de la chaussée, et de Fr. 260'000.- pour le remplacement du collecteur unitaire par un système séparatif

M. Richard Gigon, Les Verts : Notre groupe a pris connaissance avec satisfaction du rapport 21-4602 concernant la réfection de la rue de la Côte.

Comme vous l'imaginez, nous saluons les efforts consentis concernant la création d'un trottoir, la réduction de la vitesse à 30 km/h, ainsi que la création d'un escalier de passage depuis la gare. Ces mesures amélioreront sensiblement la sécurité des divers usagers.

Par contre, nous déplorons la démolition du mur de soutènement au nord de la rue, ceci d'autant plus qu'à nos yeux, il ne présente pas de parties instables. Ce genre d'ouvrages, en voie de disparition, fait pourtant partie de notre patrimoine urbanistique. N'y a-t-il vraiment pas d'autres solutions ?

Nous saluons évidemment la pose du séparatif, même si la phrase en page 7 n'est pas très claire, quant à savoir si les eaux claires sont directement reliées au Bied des eaux claires.

Pour terminer, le rapport ne fait nulle part mention du réseau d'eau potable. Pouvons-nous avoir des précisions quant à son dernier renouvellement ?

Nous remercions le Conseil communal pour sa présentation en Commission d'urbanisme, ce qui nous a permis de comprendre un peu plus précisément les tenants et aboutissants. Nous accepterons le rapport à l'unanimité.

M. Peter Spahr, PLR : Le groupe PLR a bien pris connaissance du rapport concernant la demande de crédit de CHF 890'000.- pour la réfection de la rue de la Côte avec reprise complète de la chaussée et de CHF 260'000.- pour le remplacement du collecteur unitaire par un système séparatif. Il en remercie le Conseil communal.

Le groupe PLR se réjouit que cette rue (qui est aussi un axe de transit vers Les Brenets) soit rénovée totalement et il acceptera les arrêtés. Néanmoins, nous avons quelques questions, remarques, voire doutes à ce sujet.

Questions :

- Concernant la circulation pendant la durée des travaux, le groupe PLR aimerait avoir une explication plus précise car la rue de la Côte permet l'accès, non seulement à la gare, mais aussi à l'hôpital et aux Brenets. Si, concernant les voitures, le rapport est clair, il l'est beaucoup moins concernant les bus, les poids lourds et les véhicules de secours.
- Nous apprenons, dans le rapport, que PRO VELO a été consultée, mais qu'en est-il de TransN ? Ont-ils été consultés pour les travaux à la rue de la côte et pour la mise à 30 km/h de tout le tronçon ? Quelle sera l'incidence de ces travaux sur les horaires de bus et, par la suite, celle de la mise à 30 km/h de tout le tronçon jusqu'au carrefour Soleil-d'Or ?
- Concernant les mesures de modération de trafic, le rapport nous dit que des cunettes seront réalisées. Le groupe PLR souhaiterait plus de détails concernant les cunettes, notamment leurs dimensions, leur position et leur exécution. Car, selon le dictionnaire, une cunette est un « caniveau destiné à recueillir des eaux d'écoulement ou d'infiltration ». Mais il n'y a pas plus de détails. Le groupe PLR veut être sûr que cela ne générera pas de problèmes pour l'accès à l'hôpital ou pour la circulation des

poids lourds, que cela n'occasionnera pas de bruit inutile et que cela ne posera pas de problèmes pour le déneigement.

- Pour la mise à 30 km/h de tout le tronçon, le Canton a-t-il été consulté ? A-t-il donné son feu vert pour le passage à 30 km/h avec les mesures de modération citées dans le rapport ? Le groupe PLR veut, par-là, s'assurer qu'il n'y aura pas de coûts supplémentaires à prévoir pour les mesures de modération du trafic dans la partie supérieure du tronçon.

Remarques :

- Il y a, dans le rapport, un mélange des genres : on y trouve le descriptif des travaux et on y apprend que tout le tronçon, jusqu'au carrefour de Soleil-d'Or, sera mis à 30 km/h. Cependant, les arrêtés ne font pas mention du 30 km/h et, finalement, ce sont les arrêtés qui ont force de loi. Pour le groupe PLR, il s'agit de deux sujets distincts qui auraient mérité chacun son propre rapport.

Doutes :

La mise à 30 km/h de tout le tronçon soulève un certain nombre de doutes au sein du groupe PLR. En effet, si cela va de soi sur certaines parties du tronçon, d'autres parties sont plus problématiques. De plus, vu la pente de la rue, la limitation à 30 km/h semble facile à respecter à la montée, mais il en va tout autrement à la descente. Nous pensons tout particulièrement au tronçon rectiligne entre l'hôpital et le virage du Chalet, où même les vélos seront en excès de vitesse. Le tronçon est large, droit et bénéficie d'une vue dégagée. Il sera très facile de se laisser gagner et de dépasser la vitesse maximale admise. Le groupe PLR ne souhaite pas que la descente depuis les Monts devienne soit une « pompe à fric », soit un « cimetière à permis ».

Par conséquent, le groupe PLR demande au Conseil Communal, pour le prochain Conseil général, un rapport sur l'état d'avancement du plan de circulation du Locle, plus particulièrement concernant la politique des zones 30 km/h dans la commune, avec un rappel des conditions imposées par le Canton pour la mise à 30 km/h de rues ou de secteurs.

Le groupe PLR remercie par avance le Conseil communal de ses éclaircissements et, comme dit précédemment, acceptera les deux arrêtés y relatifs.

Mme Suzanne Zaslowski, POP : Le POP a pris connaissance du rapport et salue l'investissement prévu, permettant d'améliorer les déplacements pour les piétons, s'agissant de la montée à la gare et de l'accès au nord de la ville.

Pour l'attractivité et la qualité de vie, Le Locle doit d'adapter. Le revêtement de la rue de la Côte est dans un état très vétuste. Les travaux en sous-sol sont indispensables. En effet, une canalisation a malheureusement cédé l'année passée, nécessitant une intervention urgente.

La réalisation d'un trottoir et d'un escalier permettra de sécuriser cette route et d'améliorer la mobilité douce, ce qui est nécessaire. Les contacts avec PRO VELO et les riverains concernés sont salués. De plus, la mise en zone 30 km/h, à terme, s'inscrit dans l'amélioration de la qualité de vie au centre-ville.

Je citerai une collègue qui m'a dit, mot pour mot : « Le Locle est une ville morte, ça ne donne pas envie d'y vivre ». C'est trop fort...

Vous l'aurez compris, le POP acceptera ce rapport pour le bien de la ville.

M. Gérard Santschi, PS : Après le pont de la gare en 2020, c'est donc au tour d'une partie de la rue de la Côte d'être rénovée dans ce secteur en 2021, laquelle en a d'ailleurs largement besoin.

Ce crédit sera accepté par le groupe socialiste. En effet, nous estimons qu'il est important qu'au moins un chantier routier soit validé chaque année, ce qui n'est, à notre avis, que le strict minimum. Malgré nos difficultés financières, il est important, à nos yeux, de ne pas laisser nos routes se dégrader, comme ce fut le cas dans les années 1970-1980.

Nous relevons que la mobilité douce est largement prise en compte dans ce dossier. La mise à 30 km/h de ce tronçon, l'installation de cunettes, le marquage au sol et l'installation d'une signalisation verticale : voici ce que nous trouverons sur cette rue rénovée et nous l'approuvons pleinement.

Nous aurions aussi aimé que le marquage d'une piste cyclable et/ou d'un logo « vélo » soit envisagé pour renforcer la sécurité des cyclistes, même si nous trouvons réponse à cette question en page 10 du rapport. Nous avons noté que PRO VELO a été consultée et a validé les choix opérés. L'absence de marquage dans les zones 30 km/h ne définit malheureusement pas toujours clairement les droits des uns et des autres, notamment des plus « faibles » utilisateurs de ce type de rues.

Le groupe socialiste est également favorable aux zones 30 km/h, même à la descente. Il se trouve un exemple encore plus flagrant que l'avenue de l'Hôpital, c'est la rue des Abattes : à la descente, il faut vraiment se concentrer pour respecter le 30 km/h.

Nous aurions trouvé judicieux d'avoir un exemple de la signalisation et du marquage sur un plan joint au rapport. Notons que les plans sont clairs (surtout ce soir) même s'ils gagneraient en visibilité s'ils étaient placés verticalement dans le rapport, et un plan par page. S'agissant des plans, ceux d'entre vous qui sont au Conseil général depuis un moment remarqueront que cela va de mieux en mieux. Lors de certaines interventions, nous disions que nous ne comprenions rien aux plans. Le Conseil communal a écouté son Législatif et fourni ainsi des plans tout à fait lisibles.

Le point 2.2.3 est intéressant, mais, à notre avis, il manque tout de même des chiffres pour que nous sachions de quoi il retourne. Dès lors, le Conseil communal pourrait-il nous fournir (pas ce soir) les chiffres définitifs des différents soutiens fédéraux, voire cantonaux, soit à la fin des travaux, soit dans le rapport de gestion 2021 ? Ceci afin que nous nous fassions un petit peu une idée de ce que l'on nous dit dans chaque type de rapport. Nous souhaiterions avoir l'équivalent en francs à un moment donné.

Avant de terminer (sans lien direct avec le rapport) nous signalerons tout de même au Conseil communal qu'il y a une intervention probablement urgente à faire sur une des routes de la ville : je citerai la rue des Primevères (à la descente, à la hauteur de Primevères 18) où il y a bientôt un piège à bus, un piège à vélo. Chaque année, la route se dégrade à cet endroit. Ce serait peut-être bien de prévoir une intervention autre que celles qui ont été réalisées les années précédentes, c'est-à-dire une simple pose de revêtement. Il faudrait probablement faire quelque chose non pas de plus sérieux, mais de plus gros, car cela devient franchement dangereux. Ce serait dommage qu'un bus des TransN utilise une autre piste que la route pour descendre sur la rue des Envers.

Comme déjà annoncé, le groupe socialiste acceptera le rapport et son arrêté. Il n'a pas besoin de réponse sur sa dernière remarque concernant la rue des Primevères. Il s'agit simplement de quelque chose à garder en mémoire pour le début de la saison de printemps.

M. Cédric Dupraz, directeur du DUMA : Le Conseil communal vous remercie de l'accueil positif réservé à ce rapport. Ce chantier 2021 sur territoire loclois prévoit la reprise de la chaussée au niveau de la rue de la Côte sur une longueur de 300 m ainsi que la mise en place d'un système séparatif en remplacement du système unitaire actuel, lequel (comme je l'ai dit précédemment) était constitué d'une conduite « à la romaine », c'est-à-dire en pierre. Cette fois-ci nous installerons deux conduites en PVC.

Ce projet permet d'améliorer un certain nombre d'aspects au niveau de la mobilité (notamment de la mobilité douce) avec la création d'un trottoir, ainsi que d'un escalier (notamment, pour les étudiants du CIFOM, venus des différentes régions du canton) et avec un cheminement piétonnier qui permettra une meilleure lisibilité de l'ensemble du tronçon.

Nous reprendrons également l'ensemble de la chaussée routière, avec un léger agrandissement des gabarits actuels permettant la réalisation de ce trottoir. Cela nécessitera aussi de repousser le mur actuel (qui montre quelques faiblesses, il est vrai) et de le remplacer. Mais c'est surtout la volonté de créer ce trottoir qui nous fait remplacer ce mur par une paroi de soutènement cloutée, mais végétalisée, permettant aussi, outre d'en améliorer l'aspect esthétique, de réduire l'impact en termes de bruit.

Le mur s'élève à une hauteur de 90 cm environ et il est vrai que nous n'allons pas reprendre les pierres actuelles, puisque le tout sera végétalisé. Mais ce sont aussi des considérations financières qui nous ont poussés à cette solution.

Nous bénéficierons aussi de l'argent de la Confédération dans le cadre du projet d'agglomération 3^e génération, où nous avons réorienté finalement des capitaux non utilisés. Nous l'avons dit à plusieurs reprises, Le Locle a actionné à maintes reprises le projet d'agglomération, que ce soit pour les bastions, les voies bus, la Place du 1^{er}-Août, le Remontoir, les aménagements de carrefours, l'Ancienne Poste, ou autre. Ainsi que les vélos en libre-service.

Il est vrai que, dans le cadre d'une réalisation, nous pouvons bénéficier de 60% de subvention par le biais de l'OFROU, mais ce n'était évidemment pas cumulable aux 35% du projet d'agglomération. Nous avons donc libéré là quelques sous que la Confédération a accepté de réorienter sur ce projet. Nous estimons la participation de la Confédération à hauteur de CHF 100'000.- à CHF150'000.-. Toutefois, comme nous n'avons pas de décision formelle de la part de celle-ci, nous n'avons pas voulu donner d'indication à ce sujet dans le rapport.

Concernant la question relative aux véhicules, ceux-ci pourront passer par la rue de la Gare, la gare CFF pour atteindre l'avenue de l'Hôpital. Néanmoins, à l'heure actuelle, nous sommes en discussion avec TransN qui souhaiterait quand même passer sur la rue de la Côte comme ils l'avaient fait au niveau du Communal. Nous avons la possibilité de réaliser ce type d'opération. Pour l'heure, les bus devraient continuer de passer durant les travaux. Même si cela avait été une demande de TransN à l'époque pour le Communal, après deux semaines, ils passaient par la rue des Gentianes. Il faut quand même rester pragmatique dans ce genre de réalisation.

TransN participe, bien évidemment, aux séances de préparation des chantiers, tout comme les différents services communaux, CarPostal, Viteos et, parfois, une société de communication, à savoir Swisscom qui, elle, ne fait pas nécessairement acte de présence régulière. Néanmoins, l'ensemble des projets sont traités au sein de ce groupement pour trouver des solutions les plus adéquates possibles.

S'agissant de la mise en zone 30 du Soleil-d'Or jusqu'au bas de la rue, il n'y a pas d'opposition de la part de la société. Il est vrai qu'il y avait eu quelques réticences au niveau

de la rue des Monts mais, de toute manière, les bus ne pourront pas aller à une vitesse supérieure à 30 km/h. D'ailleurs, ils ne pourront vraisemblablement même pas atteindre cette vitesse-là. Il n'y a donc pas de modification ou d'impact par rapport au respect de l'horaire.

Cela dit, lorsque l'on met un secteur en zone 30 km/h, il y a différents avantages, vous le savez : cela améliore la sécurité, cela améliore l'impact au niveau de l'OPB (l'Ordonnance sur la protection contre le bruit) cela améliore également la qualité de vie, mais cela permet aussi, paradoxalement, de fluidifier le trafic et d'en améliorer, finalement, la continuité et la régularité.

En réponse à la question concernant le réseau d'eau potable, Viteos ne vas pas intervenir sur ce tronçon, puisqu'elle était déjà intervenue en 2011 pour le remplacement de la conduite d'eau potable.

Toujours concernant la zone 30 km/h, un arrêté sera pris, bien sûr, auquel des tiers auront la possibilité de faire opposition. Ainsi, tout un chacun pourra, cas échéant, faire valoir ses intérêts particuliers en lien avec cette mesure. Nous espérons, évidemment, qu'il n'y aura pas d'opposition pour la mise en zone 30 de ce secteur. Comme cela a été présenté par mon collègue Jean-Paul Wettstein en Commission de circulation (à laquelle j'ai participé avec certains d'entre vous) il y a aussi la volonté d'avoir une réflexion globale sur la mise en zone 30 du centre-ville historique. Nous avons demain une séance avec l'OFROU (l'Office fédéral des routes) qui a repris la rue du Temple et la rue Daniel-Jeanrichard, lesquelles sont dorénavant, et jusqu'en 2030, des routes fédérales. En l'occurrence, la Confédération est d'accord de prendre des mesures de modération du trafic sur ces axes, notamment la mise en zone 30 de ce secteur. Mais nous souhaiterions avoir une vision plus globale sur les différentes rues (les Envers, Daniel-Jeanrichard, rue du Temple) et nous avons un maillon supplémentaire avec la rue de la Côte.

Comme nous l'avons dit, à l'heure actuelle, ce sont plus de 64 rues, représentant près d'une trentaine de kilomètres, qui sont en zones de modération du trafic en ville du Locle, que ce soit en zones 30 ou 20 km/h, ou en zones piétonnes.

Au niveau des zones 30, nous bénéficions d'obstacles naturels pour le respect de cette ligne, mais il y a aura bien sûr une consolidation, cas échéant, dans la mise en œuvre de cette réalisation.

S'agissant des cunettes, ce sont également des ralentisseurs, mais inversés par rapport à des gendarmes couchés. Elles ne causent pas de problème pour le déneigement. Nous en avons posé dernièrement à la rue des Cardamines. Nous avons aussi consulté PRO VELO (l'association pour les cycles) qui a donné son accord et qui a considéré comme une bonne chose cette mesure permettant de ralentir le trafic. Néanmoins, de la signalisation sera placée pour prévenir l'entrée dans ce secteur avec ce type de ralentisseurs.

Je ne sais pas si j'ai répondu à l'ensemble des questions, mais il me semble que oui. Pour ce qui est de la question du groupe socialiste concernant Primevères 18, nous verrons avec la voirie pour une intervention ponctuelle ou plus importante. Mais je n'ai, pour l'heure, pas le périmètre en tête. Sinon, je crois avoir plus ou moins répondu à l'ensemble des questions et je vous demanderais de les reposer si cela ne devait pas être le cas. Le Conseil communal vous remercie encore de l'acceptation de ce rapport.

M. Michel Zurbuchen, PLR : Je n'avais pas prévu de prendre la parole, mais si j'ai bien compris ce que vient de nous apprendre le Conseil communal, l'OFROU va étudier la possibilité de mettre la rue du Temple et la rue Daniel-Jeanrichard à 30 km/h. Je me pose

des questions car ce sont quand même des artères principales. En cas d'accident ou d'incendie aux Brenets, voire dans la vallée de La Brévine, du côté du Cerneux-Péquignot, les premiers secours (services d'incendie ou ambulances) devront traverser la ville du Locle à 30 km/h. Je suis assez sceptique de ce côté-là. C'est mon point de vue.

M. Cédric Dupraz, directeur du DUMA : Nous n'allons peut-être pas ouvrir un débat aujourd'hui sur des prérogatives qui relèvent de différentes commissions. Mais il est vrai qu'aujourd'hui il faut améliorer la qualité de vie au centre-ville. Il faut aussi respecter l'Ordonnance sur la protection contre le bruit. Vous savez que les propriétaires fonciers, les propriétaires des routes, doivent dédommager les riverains si les normes relatives à l'OPB ne sont pas respectées.

Des enjeux sont à prendre en considération : de plus en plus, les centres-villes (peut-être un petit peu moins dans le canton de Neuchâtel, mais ailleurs en tout cas) sont mis en zones de modération du trafic. Il faudra trouver un *modus vivendi* pour tendre vers ces aspects, mais il est clair que l'accès doit être assuré (à l'instar d'une rue piétonnière) aux ambulances, pompiers et autres. De toute manière, il y a une certaine hiérarchie au niveau des interventions et celles que vous mentionnez doivent pouvoir se faire. En réalité, sur la rue du Temple et la rue Daniel-Jeanrichard, à certaines heures, j'ai l'impression que l'on ne va pas nécessairement beaucoup plus vite.

C'était aussi une demande des commerçants et des établissements publics d'améliorer la vitesse au niveau de ce secteur, également pour faciliter les échanges. Même si, l'année passée, nous avons réalisé une jonction entre le Jardin Klaus et la Place du Marché, pour les terrasses, plus la mobilité piétonne peut se libérer, plus cela profitera aux commerces et aux établissements publics, ainsi qu'aux citoyens. Mais ceci, bien sûr, dans le respect des normes légales en vigueur au niveau de la LCR.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Philippe Rouault**, soumet au vote la **prise en considération du rapport 21-4602** à l'appui d'une demande de crédit de CHF 890'000.- pour la réfection de la rue de la Côte avec reprise complète de la chaussée, et de CHF 260'000.- pour le remplacement du collecteur unitaire par un système séparatif, laquelle est **acceptée à l'unanimité**.

Soumis au vote, **l'arrêté concernant un crédit de CHF 890'000.-** pour réfection de la rue de la Côte avec reprise complète de la chaussée est **accepté à l'unanimité**.

Soumis au vote, **l'arrêté concernant un crédit de CHF 260'000.-** pour le remplacement du collecteur unitaire par un système séparatif à la rue de la Côte est **accepté à l'unanimité**.

ARRETE

concernant un crédit de Fr. 890'000. - pour réfection de la rue de la Côte avec reprise complète de la chaussée

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu le règlement communal sur les finances du 25 juin 2015, ainsi que l'arrêté de sanction
du Conseil d'État du 26 août 2015,
Vu le rapport du Conseil communal du 10 février 2021,

Arrête :

- Article premier.- Un crédit de Fr. 890'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour la réfection de la rue de la Côte avec reprise complète de la chaussée.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 3.- La dépense sera portée au compte 100562.50100.00
- Art. 4.- Les modalités d'amortissement seront de 2 %.
- Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

ARRETE

concernant un crédit de Fr. 260'000. - pour le remplacement du collecteur unitaire par un système séparatif à la rue de la Côte

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu le règlement communal sur les finances du 25 juin 2015, ainsi que l'arrêté de sanction du Conseil d'État du 26 août 2015,
Vu le rapport du Conseil communal du 10 février 2021,

Arrête :

- Article premier.- Un crédit de Fr. 260'000.- HT est accordé au Conseil communal pour le remplacement du collecteur unitaire par un système séparatif à la rue de la Côte.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher au moins Fr. 29'000.- de recettes pour les eaux claires, portant ainsi à Fr. 231'000.- le montant net finalement à la charge de la ville du Locle.
- Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 4.- La dépense sera portée aux comptes :
100563.50320.00 pour les eaux usées Fr. 115'000.- HT.
100564.50320.00 pour les eaux claires Fr. 145'000.- HT.
- Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 2 %.
- Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

21-4603 – Rapport à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 326'000.- pour le remplacement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2021 en ville du Locle

Mme Sarah Favre-Bulle, PLR : Le groupe PLR remercie le Conseil communal pour ce rapport complet et détaillé.

Nous sommes reconnaissants de la régularité avec laquelle les travaux de rénovation du réseau d'eau ont été effectués. Cela nous permet de bénéficier aujourd'hui d'un réseau d'eau relativement récent et performant.

Vous l'aurez compris, le PLR acceptera le rapport et son arrêté à l'unanimité. Toutefois, une question est ressortie lors de notre séance de préparation : la durée de l'amortissement s'étend sur 50 ans et la durée de vie est de 80 ans. Nous nous demandons si un lissage de l'amortissement sur 80 ans ne serait pas envisageable, ce qui permettrait une diminution des charges de la Commune. Nous savons que cette durée d'amortissement dépend des normes comptables qui nous sont imposées, mais lorsque celles-ci ne correspondent pas à la réalité, nous nous demandons si le Conseil communal serait en mesure de faire le nécessaire pour les changer.

Mme Corine Bolay Mercier, PS : Le rapport 21-4603 a retenu toute l'attention du groupe socialiste, lequel votera l'arrêté et le crédit de CHF 326'000.-.

Tout d'abord, nous avons apprécié la contextualisation et l'explication du maintien de la valeur dans les premières pages du rapport. Pour nous, il s'agit d'un crédit nécessaire pour maintenir l'investissement dans le réseau de distribution d'eau potable. En effet, il est important de ne pas se laisser déborder et d'entretenir notre réseau d'eau. Les investissements sont une bonne chose en période de trouble économique (comme nous le connaissons aujourd'hui) car ceci donne aussi du travail.

Pour nous également, l'idée de lisser le pic attendu pour 2029 est une bonne idée. Nous saluons encore le travail de coordination en ce qui concerne la planification des grands chantiers avec les projets de la Ville et les autres services de Viteos.

Nous avons deux questions :

- La première question concerne le solde de l'enveloppe lié à la dissolution de la réserve de Prévoyance.ne : le Conseil communal pourrait-il nous réexpliquer ce solde, bien que cela ne soit pas directement en lien avec le rapport et avec ce crédit ?
- La deuxième question (qui est certainement une petite question) concerne un chiffre qui nous a troublés en page 5 du rapport : dans les graphiques en camemberts qui sont présentés. On nous dit que la portion en vert foncé correspond à l'âge du réseau qui a entre 60 et 79 ans. OK. Puis on nous dit, s'agissant des conduites de distribution, par exemple, que cela représente 14,1%. Ensuite, on nous dit qu'elles seront remplacées dans 10 ans, mais il s'agit toujours de 14,1%, alors que, pour nous, c'est un chiffre plus bas qui devrait être indiqué. Nous avons donc juste une petite incompréhension concernant ce chiffre, mais je pense que c'est vraiment mineur, et si c'est trop difficile à expliquer, nous irons plus tard vers le Conseil communal.

Mme Céline Dupraz, POP : Le groupe POP remercie le Conseil communal de ce rapport, qui traite d'un investissement relatif au réseau d'eau. La distribution d'eau potable étant un

élément particulièrement important en matière de qualité de vie pour la population, il est primordial de maintenir un réseau de qualité.

Les deux chantiers prévus dans le cadre de ce rapport s'inscrivent dans une logique de renouvellement des conduites sur 10 ans, permettant ainsi d'anticiper d'éventuels accidents et d'échelonner les dépenses sur un moyen terme, ce que nous saluons. Nous constatons cependant que le rapport n'a pas été soumis à la Commission des énergies et eau, et nous remercions le Conseil communal de nous éclairer sur ce point.

Nous accepterons le rapport à l'unanimité.

M. Roland Frutschi, Les Verts : Nous vivons dans un pays où il suffit de tourner le robinet pour avoir de l'eau. Il faut bien penser à toutes les conditions qui nous amènent cette eau. Or, qui dit *installations*, dit aussi *vieillessement*, d'où *entretien*. Le programme « remplacement de conduites du réseau de distribution de l'eau » a été préparé de manière très professionnelle. C'est pourquoi Les Verts voteront le crédit sans aucune objection.

Cependant, il nous serait bon de savoir le pourcentage d'eau perdue suite aux fuites dues à la vétusté de certaines conduites et, surtout, par le fond de la vallée qui est très instable, fluctuation de la nappe phréatique, entre autres.

M. Claude Dubois, directeur du Dicastère des Energies, des Finances et des Ressources humaines (DEFRH) : Le Conseil communal remercie déjà les groupes de leur accueil très favorable, permettant de poursuivre l'investissement tout à fait pertinent, comme cela a été relevé par les différents rapporteurs.

Je vais directement passer aux réponses aux questions. La première question concerne l'amortissement de 1,25% qui correspondrait aux 80 ans de durée de vie des conduites. La question a été approfondie et nous voyons que la LFinEC prévoit bien des conduites d'aménée/interconnexions pour 80 ans, ce qui représenterait un amortissement de 1,25%. Toutefois, il y a aussi le captage, les puits (stations de pompage, chambres de détente, chambres de jaugeage) conduites de distribution, hydrants, pour lesquels nous avons un taux de 2% à 50 ans.

Les travaux comprennent aussi des études, des heures de régie de la part de Viteos, ce qui fait qu'ils ne sont pas comptés que sur 80 années. Toutefois, nous allons affiner le pourcentage d'amortissement, de manière à pouvoir mieux espacer, mieux charger ces amortissements afin que nous ayons une vue un peu plus précise. Ceci tout en sachant qu'au niveau de la Commune (mais tout peut changer) nous arrondissons plutôt les amortissements à une décimale et non pas deux. Mais tout est possible.

En ce qui concerne la question du groupe socialiste portant sur le solde de l'enveloppe, c'est compliqué, mais je vais essayer de me lancer. Comme vous le savez, le plafond d'investissements est défini en fonction de l'art. 12 du règlement communal sur les finances. Le principe est le suivant : le montant de l'enveloppe des investissements est défini par l'autofinancement généré par les derniers comptes bouclés, donc 2019, auxquels s'applique un degré d'autofinancement nécessaire pour les investissements.

Plus le niveau d'endettement est élevé, plus le degré d'autofinancement exigé est élevé. Le degré d'autofinancement représente la part de l'investissement financée par ses propres ressources, le solde étant financé par l'emprunt. Si le degré est de 70%, un autofinancement (qui correspond au financement propre) de CHF 700'000.- sera nécessaire si le solde de CHF 300'000.- doit être emprunté. On retrouve donc bien un million : CHF 700'000.- et CHF

300'000.-. En comparaison, à titre privé, un autofinancement de 20% est nécessaire pour accéder à la propriété.

Selon l'art. 12, al. 1, let. a) du règlement communal, l'autofinancement correspond au solde du compte de résultats, ajouté à la somme des amortissements du patrimoine administratif. Concrètement, si les amortissements comptables d'une année représentent un montant de 3 millions et que le résultat est bénéficiaire à hauteur de CHF 500'000.-, l'autofinancement sera alors de 3,5 millions. Un degré d'autofinancement exigé de 70%, par exemple, permettra un montant d'investissements total de 5 millions. En effet, si vous divisez 3,5 millions par 70, puis multipliez par 100, on retrouve bien la capacité d'investissement.

Pour 2021, l'enveloppe a été définie sur la base des comptes 2019, puisque les comptes 2020 n'avaient pas été bouclés au moment de l'élaboration du budget 2021. Ainsi, pour calculer l'autofinancement des comptes 2019 (donc avec Le Locle et Les Brenets) selon l'art. 12, al. 1, let. a) du règlement communal : Le Locle a fait un bénéfice de CHF 15'770'108.- et Les Brenets un bénéfice d'environ CHF 568'000.-, Le Locle a amorti près de 8,6 millions et Les Brenets environ CHF 850'000.-.

Ainsi, en additionnant tous ces montants, cela nous donne un autofinancement de 25,8 millions. Il faut ensuite refaire la formule : puisque nous devons autofinancer nos investissements à 70%, l'enveloppe définie pour 2021 est donc de CHF 36'844'066.- pour être précis. Ce sont évidemment les bons résultats de 2019 (surtout liés à la dissolution de la réserve de Prévoyance.ne) qui nous ont permis d'avoir une marge de financement surréaliste.

Il faut rappeler que la dissolution de cette réserve est uniquement une opération comptable, sans apport d'argent, c'est-à-dire sans fonds propres permettant un autofinancement. Comme le règlement communal ne prévoit pas cette exception dans le calcul de l'autofinancement, il est proposé de retenir la variante corrigée de cet effet comptable dans le calcul de l'enveloppe. Ce que nous faisons.

Toutefois, cela signifie que l'autofinancement réduit de 20,5 millions est égal à 5,2 millions. Normalement, nous devrions tourner autour d'une enveloppe de 5,2 millions, en ne tenant pas compte *du tout* de cette dissolution de réserve. Ainsi, cela veut dire qu'avec un degré d'autofinancement de 70%, l'enveloppe s'élèverait à 7,5 millions. Le montant de l'enveloppe dans les rapports est aussi plus faible maintenant car une partie de celle-ci a été consommée lors de l'acceptation du budget et des crédits limités à l'année. C'est-à-dire que nous avons déjà pris CHF 1'995'000.- nets en 2021.

Voilà pour ce qui est de la question relative à l'enveloppe. J'ai été un petit peu long, mais je crois qu'il est important de connaître ces techniques comptables.

S'agissant du libellé en page 5, nous nous sommes rendu compte qu'il est mal formulé. En fait, il faudrait remplacer *la part* des conduites qui auront 80 ans de durée de vie dans 10 ans et non pas indiquer 14,1%, car ce n'est pas la même proportion. Ainsi, selon les âges plus ou moins connus des conduites, cela représenterait 50% des 14,1%. Nous corrigerons cela pour le rapport 2022 et nous le ferons également pour les branchements. Nous serons alors plus précis et nous vous remercions pour la remarque. La personne à qui j'ai posé la question était très satisfaite que le rapport ait été lu avec attention...

Les investissements, qui se montent à CHF 2'300'000.- sur 10 ans pour remplacer ces 50% (selon le graphique du rapport) étaient déjà prévus. Il s'agit donc vraiment d'une question de formulation, les graphes sont justes.

DU 24 FEVRIER 2021

Concernant la question du groupe POP, relative à la Commission des énergies et eau, il est vrai que nous avons toujours de la peine à réunir cette commission en fin et début d'année en vue de l'élaboration du rapport. Cette année, je m'étais promis de faire le travail, étant donné que nous avons reporté le rapport au mois de février (contrairement aux autres années où nous le présentions au mois de janvier) mais mon indisponibilité et mon état de santé ne m'ont pas permis de m'organiser pour réunir cette commission. J'espère en tous cas que nous pourrons faire le nécessaire l'année prochaine.

En réponse à la question des Verts concernant le pourcentage des fuites, celles-ci (qui seraient en fait plutôt des pertes et des erreurs de comptage) se montent à 19% pour 2020. Mais il est important de savoir que ce chiffre doit être affiné. C'est suite à la question que nous nous sommes rendu compte que, entre le moment de la production d'eau et le moment où elle est vendue et où les compteurs sont relevés, nous avons des différences assez significatives. Il faudrait faire des relevés et que tous se fassent au même moment.

Nous n'allons toutefois pas ouvrir une usine à gaz pour le faire car nous allons mettre en place des compteurs intelligents qui permettront de faire des relevés à tout moment. A l'avenir, les chiffres seront donc affinés. Cependant, il faut savoir que d'après les données statistiques de la SSIGE (l'organisation faîtière des distributeurs d'eau) 19% est considéré comme un bon résultat qui correspond à un pourcentage de fuites d'un réseau en bon état.

J'espère avoir répondu à toutes les questions et je réitère mes remerciements pour l'acceptation du rapport par tous les groupes.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Philippe Rouault**, soumet au vote la **prise en considération du rapport 21-4603** à l'appui d'une demande de crédit de CHF 326'000.- pour le remplacement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2021 en ville du Locle, laquelle est **acceptée à l'unanimité**.

Soumis au vote, **l'arrêté concernant un crédit de CHF 326'000.-** pour le remplacement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2021 en ville du Locle est **accepté à l'unanimité**.

ARRETE

concernant un crédit de Fr. 326'000.- pour le remplacement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2021 en ville du Locle

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu le règlement communal sur les finances du 25 juin 2015, ainsi que l'arrêté de sanction du Conseil d'État du 26 août 2015,
Vu le rapport du Conseil communal du 10 février 2021,

Arrête :

- Article premier.- Un crédit de Fr. 326'000.- HT est accordé au Conseil communal pour le remplacement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2021 en ville du Locle.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 3.- La dépense sera portée aux comptes :
100555.50310.00 pour le chantier cimetièrre Fr. 187'000.- HT
100556.50310.00 pour le chantier Jeanneret 36-42 Fr. 139'000.- HT
- Art. 4.- Les modalités d'amortissement seront de 2%.
- Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

21-601 – Interpellation urgente de Mme Martine Sieber et consorts (PS) : Nouveaux horaires de train entre Le Locle et Les Brenets à partir du 1^{er} mars

Avec le changement des horaires de train au 1^{er} mars dû aux travaux entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, les élèves des Brenets fréquentant le cycle 3 au Locle devront prendre le train de 6h50 pour se rendre à l'école avec ensuite une attente de plus d'une demi-heure avant le début des cours !

Nous demandons au Conseil communal d'évaluer la situation et de permettre aux élèves venant des Brenets de prendre le train de 07h21 et d'autoriser un retard de 5 minutes à l'école le matin par exemple.

Si cette situation est déjà compliquée le matin, la pause de midi pose encore plus de problèmes. En effet, les nouveaux horaires de train ne permettent plus aux élèves brenassiers de rentrer à la maison à midi.

Malheureusement à l'heure actuelle, aucune salle adéquate n'est prévue au collège Jehan-Droz pour recevoir des élèves pendant la pause de midi. Celle-ci pourrait prendre la forme d'une salle de pause avec micro-onde avec un adulte en surveillance. A titre d'exemple, d'autres collèges dans le canton ont mis à disposition ce type de salle pour les élèves du cycle 3.

Nous sommes ici malheureusement dans une situation urgente qui, nous le comprenons, n'est pas totalement en main communale.

Par cette interpellation, nous demandons au Conseil communal de faire le nécessaire afin que les élèves des Brenets qui fréquentent le cycle 3 au Locle ne soient pas pénalisés et que l'on mette tout en œuvre afin qu'ils puissent suivre leur scolarité entre le 1^{er} mars et le 31 octobre dans les meilleures conditions.

Compte tenu que cette interpellation a été déposée tardivement, le président, **M. Philippe Rouault**, demande à l'assemblée de se prononcer sur l'acceptation de son traitement immédiat. Soumis au vote, le **traitement de l'interpellation est accepté à l'unanimité**.

Mme Martine Sieber, PS : Avec le changement des horaires de train au 1^{er} mars (dus aux travaux entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel), les élèves des Brenets fréquentant le cycle 3 au Locle devront prendre le train à 6h50 pour se rendre à l'école avec, ensuite, un peu plus d'une demi-heure d'attente.

Nous demandons au Conseil communal d'évaluer la situation et de permettre aux élèves venant des Brenets de prendre le train de 7h21 et d'autoriser un retard de quelques minutes à l'école.

Cette situation se complique à midi car, avec les nouveaux horaires, le train ne permet plus aux élèves de rentrer durant la pause de midi et d'aller manger chez eux. Malheureusement, à l'heure actuelle, la salle pour les externes à l'école Jehan-Droz n'est pas équipée de micro-ondes. Un micro-ondes suffirait, ainsi que la présence d'un surveillant, ce qui se fait déjà dans d'autres collèges du bas du canton.

Nous demandons donc s'il est possible d'envisager l'adaptation des horaires de train, voire d'utiliser éventuellement le bus Transport Urbain des Brenets sur un des trajets.

Par cette interpellation, nous demandons au Conseil communal de faire le nécessaire, afin que les élèves des Brenets qui fréquentent le cycle 3 au Locle ne soient pas pénalisés et

DU 24 FEVRIER 2021

qu'ils puissent suivre leur scolarité entre le 1^{er} mars et le 31 octobre dans les meilleures conditions.

M. Denis de la Reussille, directeur du Dicastère des Espaces Publics, de l'Education et des Sports (DEPES) : Il est évident que le Conseil communal comprend que ces modifications d'horaires compliquent le quotidien des parents et des enfants, quotidien qui va être chamboulé pour quelques mois, jusqu'au mois d'octobre environ.

Nous avons cette interpellation ce soir et vous informons, en toute transparence, que nous avons aussi reçu aujourd'hui un courrier signé par une vingtaine de personnes qui évoquent les mêmes problématiques.

Evidemment, nous prenons cela avec beaucoup de sérieux, mais nous allons, dans notre réponse, essayer de vous expliquer la complexité de la situation. Compte tenu de la situation de la Commune, nous devons aussi être attentifs à ne pas augmenter les coûts relatifs à des mesures complémentaires qui seraient prises.

La première chose importante, c'est que nous avons eu des contacts avec le Canton. Par principe, le SEO (Service de l'école obligatoire) n'accepte aucune dérogation aux horaires. C'est un élément important à avoir en tête. Dire que les écoliers des Brenets peuvent arriver à 7h40, c'est vraiment quelque chose que nous ne souhaitons pas et nous ne le ferons pas. Il faut effectivement trouver d'autres solutions.

Vous pouvez imaginer qu'il n'est pas acceptable de dire aux enseignants d'un collège que 2, 3 ou 4 enfants (cela dépend aussi dans quelles classes ils se trouvent) arriveront avec 5, 6 ou 4 minutes de retard. Ceci d'autant plus qu'il faut encore commencer à expliquer aux autres élèves pourquoi le petit camarade ne vient pas à l'heure. Cela nous paraît extrêmement compliqué, également pour les enseignants, bien sûr. C'est une première remarque.

Autre élément important : dès que nous avons eu connaissance de ce problème, nous avons pris contact avec TransN, et le but que nous poursuivons (avec la direction des écoles, évidemment) est de trouver une solution avec TransN. Nous avons eu de longues discussions avec eux, nous n'avons pas encore de réponse définitive aujourd'hui, mais la direction de TransN cherche et travaille à trouver des solutions pour décaler de quelques minutes le départ du train des Brenets, en tout cas déjà le matin. A nos yeux, la solution passe vraiment par une nouvelle adaptation des horaires de TransN. C'est par ce biais-là que la solution va être trouvée.

C'est sûr que des changements de ce type surprennent les parents et les inquiètent. Toutefois, sans vouloir minimiser la situation, prenons l'exemple actuel d'autres enfants qui vont à Jehan-Droz : la situation qui pourrait se produire pour les écoliers des Brenets (environ 25 du cycle 3) qui devraient éventuellement partir à 6h50 pour avoir une marge de 15 à 20 minutes est celle que vivent les enfants de La Brévine depuis des années. Ceux-ci partent à 6h50 de La Brévine pour arriver à Jehan-Droz à 7h16. Aussi, si l'on dit qu'il ne faut pas prêter les brenassiers, cela voudrait dire que les bréviniers sont prêtés depuis des années et des années.

Vous voyez que cela devient vite un problème si l'on commence à faire des exceptions pour Les Brenets, car pourquoi pas pour La Brévine, pourquoi pas pour Le Cerneux ou pour La Chaux-du-Milieu, ceci juste pour citer toutes les communes du Cercle scolaire. La même chose à midi, puisque les enfants de La Brévine repartent à 12h00 et reviennent à 13h56, alors que l'école recommence à 14h00. Ils ont 4 minutes pour arriver jusqu'au collège, même si l'arrêt de bus n'est pas très loin.

Je vous transmets à la fois la compréhension de la part du Conseil communal concernant l'inquiétude des parents, mais également un certain nombre d'éléments quand même un peu correctifs. Il faut dire qu'à la pause de midi, aujourd'hui déjà, un certain nombre d'élèves restent au collège. Par exemple, il y a des élèves du Locle, de la vallée, mais aussi des Brenets, qui ont des heures de soutien qui commencent à 13h10. La plupart de ces enfants restent au collège, mangent sur place ou vont s'acheter quelque chose dans un magasin en ville. C'est une situation qui existe déjà. Ce n'est pas la modification des horaires sur ces six prochains mois qui va, à elle seule, amener cette problématique. C'est une problématique qui existe déjà, partiellement, il est vrai, pas pour des dizaines d'élèves, mais qui existe quand même.

Même si nous comprenons l'inquiétude ou les interrogations des parents, il faut rappeler (et l'interpellatrice l'a dit) qu'il s'agit du cycle 3, soit les neuvième, dixième et onzième années. Les élèves de onzième, par exemple (je sais bien que la discussion est sensible et c'est la raison pour laquelle je m'exprime avec prudence) iront en apprentissage dans 4 ou 5 mois. A la Chaux-de-Fonds, aux Hauts-Geneveys, à Cernier, et certains peut-être même à Neuchâtel. Et c'est dans 5 mois. Alors est-ce que c'est vraiment aussi « dramatique » de dire que certains devront peut-être rester à midi ? Ils pourront toujours rentrer aux Brenets, mais c'est vrai que ce sera extrêmement court. Mais nous essayons de trouver des solutions pour que TransN modifie ses horaires.

Encore un élément, peut-être, car il est vrai que la plupart des gens ici, dans cette salle, savent ce que signifie d'être mère ou père : on est inquiets et on se pose des questions. D'après l'interpellation et le courrier des parents, après une lecture attentive avec la directrice, nous étions un petit peu étonnés que l'interpellatrice évoque l'arrêt de la gare du Locle. A mon avis, je pense qu'il faudrait plutôt prendre en compte l'arrêt « Chalet », même s'il n'est qu'une minute avant, et je pense que les enfants descendent à l'arrêt « Chalet » plutôt que de descendre à l'arrêt de la gare.

Si je vous dis cela, c'est que j'ai fait l'exercice cet après-midi : même si l'on tient compte de l'horaire actuel (c'est-à-dire l'horaire qu'avait prévu TransN et que nous essayons de changer) on arrive à 7h28 à l'arrêt « Chalet ». Les enfants sont à l'heure, à 7h35, au collège. C'est un vieux crabe qui a passé 60 ans qui vous le dit et qui l'a fait cet après-midi en 5 minutes, en marchant normalement. Sans courir, parce que je n'y arrive bientôt plus...

Je reprends un petit peu mon sérieux simplement pour vous dire que nous passerons ces prochains jours avec TransN pour essayer de trouver une solution de décalage pour que ce soit effectivement moins long le matin et qu'il y ait un peu plus de temps à midi. Mais, en dehors de cela, très clairement, nous ne souhaitons pas faire d'exceptions, nous ne souhaitons pas devoir dire à tous les professeurs que les enfants des Brenets arriveront avec 5 minutes de retard et, de fait, « officialiser » cela. A notre avis, ce serait vraiment un message erroné et, je le répète, ce ne serait pas si « dramatique » que cela, lorsque l'on sait que d'autres élèves du Cercle scolaire vivent cette situation depuis des années et des années.

Je ne suis pas sûr d'avoir convaincu l'interpellatrice, mais c'est en tout cas la position du Conseil communal. Cela pourrait être aussi une solution de dire que les élèves restent à midi, qu'on leur amène à manger, qu'on met un *pion* (passez-moi cette expression plutôt française) mais derrière tout cela, il y aurait des coûts. Cela alors qu'à l'heure actuelle, il y a déjà des enfants qui restent entre midi et 13h00, notamment quand il y a des heures d'appui.

DU 24 FEVRIER 2021

Le président, **M. Philippe Rouault**, rappelle à l'interpellatrice que, selon le règlement, elle dispose d'une minute pour dire si elle est satisfaite ou non de la réponse du Conseil communal et si elle souhaite l'ouverture de la discussion.

Mme Martine Sieber, PS : J'ai pris acte. Mais bien que l'on parle des 11H, on oublie aussi les 9H. C'est un peu facile de dire que ceux qui ont 15-16 ans peuvent se débrouiller. Et j'ai un fils qui vient de sortir de l'école et va au CPLN maintenant, donc j'en sais quelque chose. Il ne faut pas oublier que l'année prochaine, au mois d'août, il y a aussi ceux de 12 ans qui commencent. Je trouve donc un peu facile de juste considérer l'âge et de dire que ce sont les 11H qui sont concernés.

Mais vous n'avez pas vraiment répondu à ma question : rien qu'installer un micro-ondes dans la salle, pour La Brévine et pour La Chaux-du-Milieu, je pense que c'est quelque chose qui pourrait se faire. Cela se fait ailleurs dans le bas du canton. J'ai parfois de la peine à comprendre les différences qu'il y a entre Le Locle et le lieu où je travaille dans le bas du canton, où il y a un surveillant (qui est un civiliste) et un micro-ondes. Rien que cela pourrait être une bonne chose.

Le président, **M. Philippe Rouault**, intervient pour rappeler à l'interpellatrice qu'elle n'a droit qu'à une minute maximum pour exprimer sa satisfaction ou son insatisfaction et dire si elle souhaite l'ouverture de la discussion.

Mme Martine Sieber, PS : Je pense qu'il n'y a pas grand-chose d'autre à dire, j'ai l'impression que l'on ne peut rien faire ni d'un côté ni de l'autre. Je vais donc dire que j'accepte l'explication.

21-701 – Résolution de M. Stéphane Reichen et consorts (PS) : Congé paternité

Le Parti socialiste demande au Conseil communal de ne pas supprimer les congés communaux pour la naissance d'un enfant, existant actuellement dans le règlement d'application sur le statut du personnel à l'article 113, alinéa 2b, à la suite de la mise en application de la votation populaire du 27 septembre 2020 introduisant un congé paternité indemnisé de 10 jours ouvrables réglementé par le droit fédéral.

La votation populaire du 27 septembre 2020 ayant introduit un congé de paternité indemnisé, les pères pourront ainsi prendre un congé payé de 10 jours dans les six mois qui suivent la naissance de leur enfant.

Ce congé sera financé par le régime des allocations pour perte de gain (APG), tout comme le congé de maternité. La modification de la loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Le règlement d'application du statut du personnel communal prévoit actuellement à son article 113, alinéa 2b, que les fonctionnaires ont droit sans perte de gain à un congé de 3 jours à prendre dans un délai de 4 mois dès la naissance du 1^{er} enfant. S'il y a déjà un enfant vivant au foyer : 5 jours à prendre dans un délai de 4 mois.

Le Parti Socialiste, attentif aux conditions-cadre des employés communaux, souhaite conserver ce congé en sus de l'introduction du congé paternité au sens fédéral.

Le nouveau droit à deux semaines (ou dix jours de travail) de congé paternité selon le nouvel art. 329g du Code des obligations (CO) ne remplace pas le droit aux journées de congé pour la naissance ou de congé paternité prévus. On est là en présence de bases légales différentes.

Nous demandons au Conseil communal de continuer à prévoir un congé communal de 3 jours et un de 5 jours (si un enfant est déjà présent dans le foyer) qui sera automatiquement mis à disposition au moment de la naissance de l'enfant puis complété par les 10 jours à prendre durant les 6 mois après la naissance.

La Ville de La Chaux-de-Fonds a décidé de garder les jours de congé présents dans son règlement lors de la mise en œuvre des congés « fédéraux », alors que la Ville de Neuchâtel propose un congé paternité de 20 jours depuis 2015.

La Commune bénéficiera d'une allocation compensatoire à hauteur de 80% du salaire habituellement versé conformément à la loi sur les allocations perte de gain (LAPG) pour le congé parental de 10 jours. Le taux de cotisation aux APG, 0,45% en 2020, est de 0,5% en 2021. Cette cotisation est assumée paritairement entre le collaborateur et l'employeur.

Les congés communaux actuels n'engendrent pas de nouvelles dépenses par rapport à la situation actuelle puisque déjà en vigueur depuis de nombreuses années.

Nous demandons donc au Conseil communal de revenir sur la décision qu'il a exprimée lors de la séance du budget, à savoir de s'en tenir aux 10 jours de congé paternité selon le Code des obligations (CO).

Le Parti Socialiste demande au Conseil communal de ne pas supprimer les congés communaux pour la naissance d'un enfant, existant actuellement dans le règlement d'application sur le statut du personnel à l'article 113, alinéa 2b, suite à la mise en application de la votation populaire du 27 septembre 2020 introduisant un congé paternité indemnisé de 10 jours.

M. Stéphane Reichen, PS : Le Parti socialiste revient devant le Conseil général en déposant une résolution concernant le congé paternité pour les employés communaux, suite à la votation du 27 septembre 2020 ayant introduit un tel congé indemnisé de 10 jours ouvrables réglementé par le droit fédéral.

Une question sur le sujet avait déjà été posée par notre groupe lors de la session du budget. La réponse du Conseil communal ne nous avait pas satisfaits et c'est pourquoi nous revenons sur le sujet aujourd'hui.

Si nous déposons une résolution, c'est que nous exprimons ici le souhait que le Conseil communal revienne sur la décision qu'il a exprimée lors de la séance du budget, à savoir de ne s'en tenir qu'aux 10 jours de congé paternité selon le Code des obligations (CO) et de ne plus octroyer les congés prévus par son règlement d'application du statut du personnel communal. Ce règlement prévoit actuellement – à l'art. 113, al. 2b – que les fonctionnaires ont droit, sans perte de gain, à un congé de 3 jours à prendre dans un délai de 4 mois dès la naissance du 1^{er} enfant et, s'il y a déjà un enfant vivant dans le foyer, à un congé de 5 jours à prendre dans un délai de 4 mois.

Nous tenons à préciser ici que la commune bénéficiera d'une allocation compensatoire à hauteur de 80% du salaire habituellement versé, conformément à la loi sur les allocations perte de gain (LAPG) pour le congé parental de 10 jours. De plus, ledit congé paternité de 10 jours, au sens fédéral, est financé paritairement entre l'employé et l'employeur. Le taux des cotisations APG pour l'employeur passe de 0,45% à 0,5% en 2021 et cette augmentation a déjà été prévue dans le budget que nous avons validé.

Comme les congés communaux actuels n'engendrent pas de nouvelles dépenses par rapport à la situation actuelle et que la Ville du Locle ne peut, à notre sens, pas être plus restrictive que les autres grandes villes du Canton (telles que Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds), nous demandons au Conseil communal de ne pas modifier son règlement d'application du statut du personnel communal.

Nous espérons que tous les groupes soutiendront notre résolution qui permet d'offrir aux employés communaux des conditions agréables à la naissance de leur enfant.

M. Vivian Bologna, POP : Le groupe POP soutient évidemment la résolution du groupe socialiste. Le POP estime néanmoins qu'il faut aller plus loin : pourquoi ne pas accorder 15 jours dès le premier enfant, voire même 20 jours, comme le prévoyait l'initiative à l'origine du congé fédéral ? Le Conseil communal pourrait étudier divers scénarios progressistes.

Un congé paternité digne de ce nom est un outil parmi d'autres pour améliorer la répartition des tâches au sein du couple. Un congé paternité progressiste est un signal fort en faveur de l'égalité.

M. Romain Vermot, Les Verts : Le congé paternité est, pour Les Verts, un combat de longue date et la votation du 27 septembre est un grand pas progressiste pour notre société.

Cela dit, Les Verts restent un petit peu partagés quant à la résolution socialiste, car la situation peut être analysée de deux façons différentes.

La première analyse est que la commune du Locle a compensé jusqu'à présent une lacune fédérale. Ladite lacune étant maintenant comblée par les 10 jours fédéraux, les 3 jours accordés par la commune (qui était avant-gardiste) n'ont plus lieu d'être. Ou alors, les 10 jours fédéraux sont insuffisants et doivent être compensés par la commune.

Ainsi, pour Les Verts, il se trouve que nous avons deux variantes. Pour une partie des Verts, c'est la première analyse qui semble la plus correcte. A l'époque, les autorités communales avaient pris les devants en attendant de trouver une solution fédérale. Le peuple s'est exprimé en faveur d'un congé de 10 jours et il semble logique de respecter cette décision. Aussi, la suppression des 3 jours permettra d'engendrer quelques économie (certes très petites) mais toujours bienvenues en cette période de troubles financiers.

Evidemment, maintenant que ces 10 jours sont accordés, nous avons mis cartes sur table et nous pouvons repartir avec de nouvelles négociations : au niveau communal, au niveau cantonal ou au niveau fédéral.

Pour une autre partie des Verts, le minimum idéal serait de 20 jours, comme souvent proposé par les militants du congé paternité. De plus, la suppression des 3 jours communaux existants n'engendrerait presque pas d'économies et, finalement, on n'est pas papa chaque année, ou presque. Par conséquent, Les Verts seront partagés et la liberté de vote sera de mise.

M. Anthony Von Allmen, PLR : Non, on ne peut pas toujours tout accorder. La Ville du Locle est un bon employeur, nous le savons tous, c'est très bien. Le Conseil communal a été cohérent en n'allongeant pas le congé paternité (que l'on appellera *universef*) validé en votation populaire, puisque nous sommes face, actuellement, à des difficultés financières. A notre sens, il a fait un choix qui est juste et nous voulons le soutenir dans son choix en refusant cette résolution.

Alors qu'une partie importante des travailleurs, des indépendants de notre région a vu une part conséquente de leurs revenus amputée en raison de la crise actuelle (tant sanitaire qu'économique) la résolution que l'on nous propose ce soir est, pour nous, assez inopportune.

Le congé paternité qui, heureusement, est entré en vigueur au début de cette année, prévoit donc un paiement par les APG. Celles-ci rembourseront le 80% du salaire. Aussi, je dis à nos amis de la gauche, s'ils savent calculer, qu'il y a quand même 20% des 10 jours qui seront à charge de la commune, à moins que celle-ci paie 80%, ce qui m'étonnerait. Et, à mon sens, c'est assez juste. Donc, oui, il y aura une surcharge et nous nous réjouissons que le Conseil communal nous indique cela par la suite.

Je suis un jeune papa et je n'ai pas bénéficié du congé paternité, à quelques semaines près. Je suis donc conscient de l'engagement que demande l'arrivée d'un enfant. Mais je crois que nous faisons fausse route en voulant élargir le congé paternité fédéral en prolongeant la mesure que nous avons jusqu'ici dans le règlement du statut du personnel.

Aujourd'hui, nous avons une solution au niveau fédéral, qui est un verre à moitié vide ou un verre à moitié plein, c'est selon. Aussi, je crois qu'aujourd'hui, en Ville du Locle, nous pouvons décemment dire que nous ne prolongeons pas ce qui était prévu dans notre règlement du statut du personnel, compte tenu des difficultés et, surtout, par souci d'équité à l'égard des personnes qui sont au chômage ou qui vont perdre leur travail avec la crise

économique, des indépendants qui n'ont pas pu travailler et qui sont dans une situation très difficile. Je trouve que c'est vraiment le mauvais moment pour déposer une telle résolution.

Et puis certains groupes politiques devraient peut-être revoir leur slogan et le changer : au lieu d'écrire « Pour tous, sans privilèges ! », écrire « Pour tous, sans privilèges, sauf pour la fonction publique ! ».

M. Claude Dubois, directeur du DEFRH : Le Conseil communal a lu avec attention la résolution du groupe socialiste et a décidé de ne pas répondre positivement à cette demande, même s'il sent bien qu'une pression est faite au niveau de l'hémicycle, avec des propositions encore plus avantageuses, allant dans un sens plus progressiste.

Les raisons qui font que nous avons opté pour le fait de conserver simplement la situation telle que prévue par la loi (c'est-à-dire 10 jours de congé paternité) sont dues à la situation financière, ainsi qu'à l'amélioration des conditions-cadres, qui passent de 3 et 5 jours à 10 jours. Cependant, il y a aussi le fait que la Ville du Locle est un bon employeur et qu'il y a pas mal d'éléments positifs qui font que le statut du personnel et son règlement d'application offrent des opportunités, des avantages, que vous ne trouvez pas forcément à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel.

Il faut aussi tenir compte de la problématique du temps de travail. Pendant que la personne est absente de son poste, ce sont les autres qui doivent faire son travail à sa place. Ceci est aussi à prendre en compte, étant donné qu'au Locle nous avons plutôt affaire à des petites structures qu'à des structures importantes. Pour rappel, des services tournent à 2, 3, 4, 5 ou 6 personnes et le fait qu'une personne soit absente cause des problèmes. Voilà pourquoi le Conseil communal restera sur sa position.

D'autre part, cette proposition peut aussi être émise lors des discussions que nous avons avec le syndicat. Si celui-ci exprime une volonté d'imposer ces conditions, nous pouvons évidemment en discuter. Mais nous ne pouvons pas laisser cela en l'état. Il y aurait donc effectivement des discussions à avoir pour définir de quelle manière nous pourrions compenser cette mesure. Actuellement, en l'état, le Conseil communal reste donc sur sa position. Encore une petite chose : la résolution n'a pas d'effet obligatoire, c'est un message ou un vœu.

M. Vivian Bologna, POP : Je m'exprime cette fois à titre individuel. J'ai aussi été papa et j'ai eu droit à un jour de congé. Je travaillais dans le privé, c'était il y a plus de 10 ans et c'était vraiment super. Mais aujourd'hui, on prend le temps de réfléchir à la conciliation entre vie professionnelle et vie privée. Il y a des grandes boîtes privées (ce n'est pas seulement le service public) qui ont compris qu'un employé qui a le droit de prendre le temps de s'occuper de son gosse quand il arrive sur terre est un employé nettement plus motivé, un employé qui participe aussi à la productivité de la boîte.

Or, aujourd'hui, ce que l'on entend ici est un discours rétrograde, après tout le combat que l'on a livré durant ces dernières années pour une amélioration. On parlait d'un mois, on parlait de choses tournées vers l'avenir et là, quand on parle de deux semaines, on a l'impression de recevoir le plus grand des cadeaux de Noël. C'est donc avec un certain écoeurément que l'on assiste à ce genre de discours.

En ce qui me concerne, je me tourne vers ceux qui ont encore une pensée progressiste à la gauche de l'hémicycle pour essayer d'envoyer un signal clair au Conseil communal, même s'il n'a aucune force obligatoire.

M. Stéphane Reichen, PS : Je ne vais pas revenir sur ce qui vient d'être dit par le représentant du POP. Je suis totalement d'accord avec lui. J'aimerais juste quand même dire ici que la Ville de Neuchâtel octroie 20 jours de congé paternité depuis 2015, de même que le Canton. Je ne vais pas revenir sur les propos du PLR qui me semblent complètement d'un autre temps.

J'en viendrai quand même à demander au Conseil communal combien il pense économiser sur le dos de ses employés en n'accordant pas ce congé paternité de 3 et 5 jours, étant donné qu'il figure au budget 2021 puisque rien n'avait été modifié auparavant.

M. Anthony Von Allmen, PLR : Le PLR veut quand même juste réagir à ce qui vient d'être dit, car il ne peut pas tolérer l'interprétation qui est faite de ses propos. Nous n'avons jamais dit que nous étions contre un congé paternité universel de 10, 15 ou 20 jours ou un congé parental, ce qui pourrait venir par la suite en votation au niveau fédéral. Nous ne sommes pas rétrogrades, ce qui a été dit est totalement inacceptable. Ce que nous déclarons aujourd'hui, c'est qu'il n'est pas opportun d'offrir un congé paternité plus long pour la fonction publique au regard de la situation actuelle ! Nos restaurateurs sont en train de mourir, nos commerçants sont en train de mourir, le taux de chômage augmente et nous, nous allongeons un congé paternité de manière unilatérale pour les employés de la fonction publique. Quand bien même la Ville de Neuchâtel a un congé paternité plus long, sa situation financière est aussi moins problématique que la nôtre.

Aussi, nous ne pouvons pas accepter ce qui vient d'être dit et nous refuserons cette résolution, non pas parce que nous ne sommes pas progressistes, mais parce que ce n'est pas le moment et que ce n'est pas équitable vis-à-vis du reste de la population. Voilà notre position et je crois que le Conseil communal a fait une bonne analyse, qui n'est pas une analyse injuste et rétrograde. Le Conseil communal est à majorité de gauche et nous le suivrons sur cette discussion et encourageons les autres groupes à le suivre également. Le Conseil communal connaît effectivement la réalité des chiffres et fait une pesée d'intérêts qui, à notre sens, est juste dans le cas présent.

M. Gérard Santschi, PS : Brièvement, pour noter quand même avec un sourire, avec plaisir (vous me pardonnerez, Monsieur le Chef de groupe PLR) que le PLR suit une majorité de gauche. C'est quand même à noter quelque part, c'est intéressant.

Plus sérieusement, ce que j'ai relevé de la part du Conseil communal, c'est qu'il y aura une discussion avec le syndicat, ce qui nous semble absolument indispensable. Par contre, ce que j'ai eu un petit peu de peine à comprendre (ce n'était pas forcément très clair) c'est que le Conseil communal a parlé de *compenser*. Cela voudrait-il dire que, si les 3 jours étaient accordés, on enlèverait quelque chose ailleurs ? Ou est-ce que j'ai mal compris ?

Le Conseil communal et le PLR trouvent que la situation du personnel communal du Locle est bonne, on ne peut pas vraiment aller contre. Mais ne pas accorder ces 3 jours, c'est perdre du terrain sur les autres et c'est avec ce genre d'attitude (attitude dans le bon sens du terme) que l'on perd du terrain et que l'on devient moins attractifs, ce qui fait l'objet d'une ou deux autres interventions qui auront lieu tout à l'heure.

Le groupe socialiste reste donc sur sa position de départ et verra ce que donnera premièrement le vote sur la résolution et, deuxièmement, les discussions avec les syndicats.

M. Claude Dubois, directeur du DEFRH : S'agissant de *compenser*, effectivement, s'il y a une augmentation des jours de congé paternité selon cette proposition, il faudra bien, d'une

DU 24 FEVRIER 2021

manière ou d'une autre, voir ce qu'il en est exactement par rapport à d'autres avantages, car je rappelle quand même les réalités économiques.

C'est clair que nous nous comparons avec La Chaux-de-Fonds, avec Neuchâtel, mais notre situation financière cause quand même quelques problèmes. A un moment donné, il est du devoir du Conseil communal, en tout cas, de contenir les dépenses qui sont liées au fonctionnement et il est très important d'avoir une analyse sur ce point. Le but du Conseil communal est d'essayer à tout prix d'éviter une hémorragie plus importante au niveau des finances communales. C'est vraiment la quadrature du cercle : toute velléité d'augmenter des coûts (même s'ils sont minimes) est importante et demande une réflexion. Mais, évidemment, une analyse sera faite si le syndicat veut aller dans ce sens.

Concernant l'attractivité, nous ne jouons pas dans la même ligue qu'une ville telle que Neuchâtel. Il est vrai que les réalités économiques, les réalités financières ne sont pas les mêmes. Nous sommes tributaires d'une situation assez délicate et nous devons, à un moment donné, faire en sorte de prendre nos responsabilités et de contenir les dépenses, ce que nous essayons de faire à tout prix.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Philippe Rouault**, soumet au vote la **résolution 21-701**, laquelle est **refusée par 20 voix contre 18 et 0 abstention**.

21-702 – Résolution Interpartis (PS par Mme Corine Bolay Mercier et M. Stéphane Reichen, Les Verts par M. Romain Vermot, PLR par M. Anthony Von Allmen et POP par M. Jean-Marie Rotzer) : Annonce décès

Nous demandons au bureau du Conseil général et au Conseil communal de proposer un changement concernant la minute de silence lors de décès d'anciens ou d'anciennes membres du Conseil général du Locle.

Aujourd'hui, l'annonce mortuaire dans les journaux et le moment de recueillement durant une séance du Conseil général sont proposés uniquement si la conseillère générale ou le conseiller général sont encore en fonction. Or, nous trouvons cette manière de faire trop restrictive. Nous sollicitons le bureau du Conseil général et le Conseil communal afin qu'ils changent la réglementation ou la pratique actuellement en vigueur en ce qui concerne le moment de recueillement durant les séances du Conseil général.

Au Grand Conseil, à chaque décès d'un ancien ou d'une ancienne député(e), un moment de recueillement est mis à l'ordre du jour au début de la séance. Si cette pratique s'avère peut-être difficile en termes d'organisation, nous proposons au Bureau du Conseil général et au Conseil communal d'introduire une minute de silence pour les conseillères et conseillers généraux décédés durant les 10 dernières années, partant de l'idée que la minute de silence permet à chacun des membres du législatif et de l'exécutif un moment de recueillement et de remercier leurs prédécesseurs de l'engagement pour la collectivité et le travail fourni.

Mme Corine Bolay Mercier, PS : Quelques-uns d'entre nous ont été surpris, voire interloqués, qu'il n'y ait aucun moment de recueillement proposé à la reprise politique en novembre pour Mme Nicole Vermot, qui avait été conseillère générale PLR durant de nombreuses années.

Nous sommes quelques-uns à en avoir discuté et nous avons jugé que la pratique actuelle (qui propose un moment de recueillement uniquement lors du décès d'un élu en fonction) est trop restrictive. Notre Autorité pourrait rendre hommage de façon plus généreuse aux personnes qui ont siégé au Parlement loclois, qui ont travaillé pour la commune, qui se sont engagées pour développer le mieux-vivre au Locle.

La pratique du Grand Conseil est une minute de recueillement pour tous les anciens députés. Peut-être que remonter à tous les anciens conseillers généraux ou anciennes conseillères générales, sans limite temporelle, est problématique au niveau du suivi et de la mise en pratique aujourd'hui, c'est pourquoi nous proposons 10 ans, c'est-à-dire deux législatures et demie. Il s'agit cependant d'une résolution et le Bureau du Conseil général ou le Conseil communal pourront en adapter l'idée.

Pour terminer, je dirais aussi que l'année 2020 du Covid a pesé. Les membres de notre législatif ne se sont plus vus durant plusieurs mois, un nouveau Parlement s'est installé fin 2020 et ce manque de liens, de continuité nous a certainement marqués. Je remercie donc les conseillères générales et les conseillers généraux de soutenir cette résolution interpartis.

M. Jean-Paul Wettstein, président du Conseil communal et directeur du Dicastère de la Jeunesse, des Institutions Parascolaires et de la Sécurité (DJIPS) : J'interviens pour vous donner la position du Conseil communal qui soutient évidemment cette résolution.

DU 24 FEVRIER 2021

Il est vrai que cela ne convenait pas de ne pas avoir rendu hommage à Nicole Vermot. Alors merci pour le dépôt de cette résolution. J'espère qu'un moment en sa mémoire a été observé au sein de toutes les commissions où elle siégeait, car c'était une personne qui nous a marqués.

S'agissant de détails formels : même si l'on dit que le Grand Conseil honore tous les députés, certains passent quand même entre les gouttes. Lorsqu'un député a quitté le canton, on ne sait pas forcément qu'il est décédé si l'on ne nous informe pas. Il paraît même qu'au Conseil national, il n'y a pas de minute de silence pour tous les conseillers nationaux.

Il est clair que nous allons faire tout ce qu'il faut, mais nous souhaitons que les partis informent aussi le président du Conseil général ou la Chancellerie, afin d'éviter d'oublier quelqu'un, ce qui, en effet, n'est pas forcément évident si la personne a quitté Le Locle. Le Conseil communal vous remercie vraiment de cette démarche empreinte de bon sens et d'empathie.

M. Philippe Rouault, président : Je prends juste la parole, car nous parlons surtout du Locle, mais la nouvelle commune du Locle inclut aussi les anciens élus des Brenets, bien sûr. C'est vrai que cela n'était pas noté dans la résolution.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Philippe Rouault**, soumet au vote la **résolution 21-702**, laquelle est **acceptée à l'unanimité**.

21-901 – Motion de Mme Céline Dupraz et consorts (POP) : Proposition d'une prime de domiciliation pour le personnel communal

La Mère-Commune connaît une diminution de population significative depuis un certain temps. Ce triste constat, mis en exergue par un article d'ArclInfo le 12 février dernier, ne peut être ignoré par les autorités locales. Il est dès lors primordial que des mesures soient mises en place pour fidéliser les habitant.e.s actuel.le.s et inciter les potentiel.le.s futur.e.s habitant.e.s à venir s'installer dans la commune.

Malgré ce qui est relevé dans l'article du quotidien neuchâtelois, les pouvoirs publics détiennent bien la possibilité d'encourager les citoyen.ne.s, ou du moins une part de ceux et celles-ci d'élire leur domicile au Locle. La part dont il est fait état concerne les employé-e-s des services communaux.

A l'heure actuelle et à notre connaissance, la commune ne confère aux collaborateurs et collaboratrices de ses services aucun avantage par rapport aux habitant.e.s d'autres collectivités. En revanche, un travailleur ou une travailleuse externe bénéficie d'un droit à la défiscalisation de ses frais de déplacement et de repas. En l'espèce, il va sans dire que ce privilège fiscal favorise le personnel externe. Pour pallier cette inégalité et, ainsi, soutenir le personnel communal local, nous sommes convaincus qu'une solution réside dans l'octroi d'une prime de domiciliation à ce dernier.

Par ailleurs, la mise en place d'une telle institution par les autorités communales serait sans nul doute susceptible d'inciter les entreprises et les établissements à suivre cet exemple. Il est évident que l'engagement de personnes domiciliées sur place présente de nombreux avantages pour un employeur, notamment du point de vue du temps et des moyens de déplacement, des problématiques de stationnement ou encore de l'organisation familiale des travailleurs et des travailleuses. En élaborant un droit à la prime de domiciliation, les autorités pourraient rendre les employeurs attentifs à ces prérogatives.

En vertu de ce qui précède, la mesure proposée permettrait aux autorités communales d'avoir un impact direct sur l'évolution démographique de la Mère-Commune. En outre, elle aurait des répercussions à moyen terme sur l'emploi privé et, de surcroît, sur la qualité de vie de ses citoyennes et citoyens.

De ce fait, et par cette motion, nous demandons au Conseil communal :

- D'étudier la possibilité d'octroyer une prime au personnel des services communaux domicilié dans la commune.
- De convoquer la Commission législative et de lui soumettre l'élaboration du principe dans le règlement du personnel communal et ses modalités d'applications.

Mme Céline Dupraz, POP : Le POP s'inquiète fortement de la diminution de la population observée dans la ville du Locle. Nous estimons qu'il est urgent de mettre en place des mesures susceptibles de fidéliser la population autochtone et d'y attirer de nouveaux habitants en instaurant une prime de domiciliation pour le personnel communal.

La motion déposée propose au Conseil communal de montrer l'exemple en valorisant les collaborateurs et collaboratrices de ses services qui choisissent d'élire domicile dans la

Mère-Commune. En effet, la mise en place d'une prime de domiciliation pourrait inciter les employeurs locaux à procéder de la même manière.

Par ailleurs, il est à relever que les trajets et les repas peuvent être déduits fiscalement par le personnel externe. Ainsi, une prime de domiciliation ne saurait poser problème d'un point de vue d'égalité de traitement. Au contraire, elle rétablirait une certaine équité en matière de revenu.

Enfin, nous sommes convaincus qu'il est primordial de reconnaître et de saluer les citoyen-ne-s qui vivent dans notre commune, consomment chez les commerçants locaux et apprécient son environnement et ses infrastructures.

Nous précisons que la présente motion consiste en une demande d'étude de la part du Conseil communal concernant non seulement la possibilité d'accorder une telle prime aux employés de la fonction publique, mais aussi, et surtout, de définir les modalités relatives à cette institution.

Nous considérons qu'il serait judicieux de s'approcher également, dans le cadre de cette étude, de la Commission législative chargée de l'élaboration du règlement de la nouvelle commune.

M. Gérard Santschi, PS : Le groupe socialiste acceptera cette motion, cette demande d'étude.

Nous pensons que cette prime permettrait de fidéliser les membres du personnel communal et de rattraper quelque peu les baisses d'avantages de ces dernières années. Cette prime serait-elle unique ou régulière ? L'étude nous apportera réponse.

Il serait utile, voire indispensable, de s'approcher de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour savoir comment celle-ci traite ce problème. Avoir une approche régionale dans ce type d'interrogation est, à nos yeux, important. Il nous semble incontournable également de soumettre cette étude, cette idée, aux syndicats, partenaires sociaux, pour qu'elle s'inscrive dans un tout.

Il pourrait également être intéressant d'attribuer cette prime en bons d'achat dans les commerces locaux de la nouvelle commune. Ou encore dans une monnaie locale encore à définir, puisque nous sommes bientôt les derniers à ne pas en avoir. Encore que les Bruinets soient d'usage dans une partie de la commune. Mais nous sommes là déjà entrés dans une partie de l'étude et ce n'est pas véritablement le but de notre intervention.

A nos yeux, cette motion s'inscrit également dans l'esprit de la motion 21-902 – « Attractivité de la commune du Locle », dont nous parlerons dans quelques instants.

Nous notons aussi qu'actuellement, chaque nouvel habitant arrivant dans la commune reçoit déjà un « carnet de bons » en guise de bienvenue. La motion compléterait ce que je viens de dire pour les personnes s'engageant pour la commune du Locle. Nous rappelons qu'il s'agit d'une demande d'étude et que, finalement, il pourrait être important d'avoir une réponse à cette question. C'est dans cet esprit que le groupe socialiste acceptera la motion.

M. Pierre Surdez, PLR : Le groupe PLR a pris connaissance de la motion déposée par le POP, par le biais de Mme Dupraz, concernant une prime de domiciliation pour le personnel communal.

La motion part d'un bon sentiment, mais pourquoi récompenser uniquement les employés de la fonction publique ?

Ne devrait-on pas viser une meilleure maîtrise des charges et pouvoir ainsi récompenser TOUS les habitant-e-s de la commune, par exemple en baissant les impôts ?

Toutefois, c'est une demande d'étude et il serait intéressant de savoir si, oui ou non, mener une politique salariale différente selon le lieu de résidence est légal, et quel serait le coût d'une telle mesure, ainsi que son influence sur la domiciliation.

Nous comprenons tout de même le fond de la motion, visant à faire venir plus d'habitant-e-s. Cependant, il faudrait également trouver d'autres pistes, avec notamment la prochaine motion déposée par notre parti.

Ces solutions peuvent également être recherchées notamment avec une véritable politique d'attractivité et de promotion. Par ailleurs, le montant actuel alloué au domaine de la promotion doit absolument être utilisé de manière efficiente. L'efficacité ne sert à rien, l'efficacité compte avant tout.

Même si Le Locle a très mal à ses finances, le groupe PLR est favorable à l'étude de cette solution et attend vivement les résultats qui en découleront.

M. Romain Vermot, Les Verts : Avant d'argumenter, la question principale devrait être : quel est le taux d'employés communaux résidant en dehors de la commune ?

Sur le fond, la question semble pertinente. Il serait d'ailleurs intéressant de connaître les conclusions tirées par La Chaux-de-Fonds qui avait émis cette proposition il y a quelques années. Je ne sais pas si celle-ci est entrée en vigueur, d'ailleurs, je n'ai pas retrouvé l'information.

Sur la forme, Les Verts sont un petit peu plus partagés. C'est la deuxième fois, ce soir... En effet, les deux principaux arguments du texte sont : compenser l'injustice que vivent certains employés communaux et inciter les externes à venir habiter ici.

Pour reprendre l'argument de l'inégalité de traitement, à nos yeux, la qualité de vie prime sur la déduction fiscale. Payer moins d'impôts ne permet de compenser que partiellement les frais de déplacement et de repas pris à l'extérieur, mais aussi, et surtout, payer moins d'impôts ne remplace pas les avantages d'aller travailler à pied, d'éviter les pertes de temps dans les transports, ou encore de rentrer à midi à la maison.

Concernant l'argument de favoriser l'établissement des externes, nous sommes également sceptiques. Le montant de la prime devrait être plutôt conséquent pour pousser un employé à changer de domicile, ne serait-ce que pour compenser les frais du déménagement.

Au vu de ce qui précède, les propositions semblent peu rentables et engendreraient des coûts supplémentaires plutôt malvenus en cette difficile période financière. Si la perte d'habitants est un mauvais signe pour notre nouvelle commune, il faut se battre pour inverser la situation, c'est vrai. Mais Les Verts ne sont pas convaincus de cette façon de faire. Toutefois, comme les autres groupes l'ont rappelé, cela reste une demande d'étude et nous serions intéressés à en connaître les résultats.

M. Claude Dubois, directeur du DEFRH : Le Conseil communal a déjà débattu de ce sujet lors des précédents budgets, à l'écoute aussi de ce qui se passe à Neuchâtel ou à La Chaux-de-Fonds. La Chaux-de-Fonds a introduit il y a quelques années cette prime de domiciliation qui se monte, sauf erreur de ma part, à CHF 1'000.- par année et par employé. Est-ce que CHF 1'000.- permettrait d'attirer du monde ? Telle est la question, mais la réponse à la motion le dira.

DU 24 FEVRIER 2021

Au niveau des enjeux actuels, si l'on met en place cette mesure sans l'accompagner et sans avoir une politique qui permette aux personnes de venir, un montant de CHF 1'000.- par année représenterait un coût annuel supplémentaire de CHF 170'000.-.

Pour être le plus fair-play, il faut savoir que l'on peut compter une moyenne de 25% d'imposition sur ces CHF 170'000.-, ce qui représenterait un retour d'impôts cantonal et communal de CHF 42'500.-, qui se réduirait à un retour d'investissement de CHF 10'625.-. Ceci juste pour situer les enjeux financiers. Et au vu de la situation financière, la mise en place est aussi problématique. Mais la perte d'habitants est évidemment un problème que le Conseil communal essaie de combattre et cette motion peut aussi être un atout, un outil, permettant de pouvoir attirer du monde ou de faire en sorte qu'il reste.

Aussi, même si le Conseil communal peut se montrer un peu dubitatif concernant la demande et peut se poser la question de savoir ce qu'est une prime de domiciliation attractive permettant de convaincre une personne de venir s'établir au Locle, l'étude permettra de répondre à ces interrogations. Le Conseil communal ne va donc surtout pas s'opposer à cette motion. Il y apportera une réponse dans les délais impartis, en tout cas dans des délais intéressants, puisque la diminution d'habitants constatée prend quand même une importance de plus en plus grande. Avoir une réponse est une préoccupation et cette réponse dépendra un petit peu de l'étude qui sera faite.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Philippe Rouault**, soumet au vote la **motion 21-901**, laquelle est **acceptée par 27 voix contre 9 et 1 abstention.**

21-902 – Motion de M. Anthony Von Allmen et consorts (PLR) : Attractivité de la Commune du Locle

Années après années, l'évolution démographique de la population locloise et, plus généralement, de la population des Montagnes neuchâtelaises est négative. Les derniers chiffres sont mêmes inquiétants et une réponse claire devient nécessaire.

Environnement attractif, proximité de la nature et d'infrastructures de qualité, places de travail..., notre région a des atouts indéniables. L'immobilier n'est pas saturé, nous avons du terrain à bâtir et de beaux logements avec des prix acceptables. Dès lors, qu'est-ce qui cloche ?

Parallèlement, la commune du Locle investit des moyens importants afin de promouvoir son image depuis plusieurs années. Quels sont les résultats concrets, quels sont les défis à venir et quelle est la vision d'avenir ?

Alors que le Canton de Neuchâtel a présenté sa stratégie de domiciliation qui a été mise en consultation, le moment nous paraît opportun de lancer un travail d'analyse détaillé sur notre politique en termes de promotion, d'attractivité fiscale, résidentielle et économique. L'analyse doit également porter sur l'utilisation des moyens à disposition et leur orientation.

Nous demandons dès lors au Conseil communal qu'il nous présente rapidement un rapport d'information répondant aux questions suivantes :

- Analyse de son organisation interne au sujet de l'attractivité et de la promotion de notre ville ;
- Utilisation des moyens et ressources existants ;
- Analyse de la politique menée en la matière durant les dernières années ;
- Analyse des raisons de la baisse de la population et cas échéant des raisons des départs ;
- Axes d'actions à mettre en place pour stopper la fuite des habitantes et habitants ;
- Mesures communales à mettre place pour inverser la tendance.

Le Conseil communal est bien entendu fortement encouragé à s'appuyer sur la Commission « Qualité de vie » du Conseil général pour mener ses réflexions et proposer une politique permettant d'inverser la tendance. Vive Le Locle, vive Neuchâtel !

M. Anthony Von Allmen, PLR : Le texte de notre motion nous semble suffisamment clair et détaillé, c'est pourquoi nous n'allons pas en faire un long développement.

Toutefois, nous tenons à préciser que notre motion veut aborder le thème de l'attractivité d'une manière large et cherche vraiment à engager une véritable réflexion avec le Conseil communal à propos des mesures que l'on peut mettre en place. Nous aimerions aussi avoir une réflexion sur la politique que nous menons actuellement et sur celle que nous devons mener à futur. Nous sommes bien conscients que la problématique est vraiment complexe et que les solutions ne vont pas apparaître d'un claquement de doigts. Rien n'est simple sur le sujet, beaucoup de paramètres entrant en ligne de compte : des paramètres cantonaux, des paramètres fédéraux, peut-être aussi. Mais nous avons l'impression d'avoir aujourd'hui

des outils à disposition et nous souhaiterions que le Conseil communal nous décrive de quelle manière il utilise ces outils et de quelle manière il voit leur développement à futur.

Pour nous, il est important que nous entamions maintenant cette réflexion élargie, puisque l'Etat le fait, ainsi que d'autres communes. Je prends l'exemple de la nouvelle commune de Neuchâtel qui s'est organisée de manière assez intéressante autour de cette question de l'attractivité, de la domiciliation : comment faire pour que les gens restent chez nous. Nous demandons au Conseil communal qu'il partage avec nous ses réflexions dans un rapport d'information. Nous sommes persuadés qu'il étudie déjà le sujet et nous souhaiterions en connaître un peu la teneur. Nous souhaiterions aussi qu'il s'appuie sur les commissions compétentes du Conseil général, notamment la Commission « Qualité de vie ».

Il est vrai que, de notre côté, nous partons peut-être d'un postulat qu'une bonne partie de l'attractivité de notre commune est liée à sa fiscalité, à la fiscalité du canton. Toutefois, cette motion peut étudier plus largement la question et elle devrait pouvoir compter sur le soutien de la plupart des partis de ce Conseil général. Nous pensons vraiment que nous devons apporter maintenant une réponse claire et que le Conseil général doit aussi être impliqué dans ces réflexions. C'est pourquoi, nous vous demandons de soutenir cette motion.

M. Romain Vermot, Les Verts : Nous n'allons pas revenir sur le malheureux constat de la baisse du nombre d'habitants, cela a déjà été discuté ce soir et nous en sommes conscients.

Les questions posées par le motionnaire sont pertinentes et largement partagées par le groupe des Verts, et certainement aussi par une grande partie de la population qui s'interroge. Si une petite partie des réponses a déjà été apportée lors de séances de la Commission financière ou de celle du budget, par exemple, une analyse plus poussée, ainsi que la rédaction d'un rapport d'information en bonne et due forme seront appréciées. Nous pourrions un peu connaître les maux de notre commune et avoir une vue d'ensemble. Je pense que la proposition PLR est très bonne et nous l'accepterons.

Mme Corine Bolay Mercier, PS : Notre groupe est également préoccupé par la diminution constante de la population locloise. Nous partageons également le constat que notre environnement est attractif, que l'environnement et la nature constituent un point fort et que nous avons des atouts indéniables.

Par ailleurs, nous pensons que la diminution de la population n'est pas qu'un problème loclois : nous le voyons à Neuchâtel et, vous le mentionnez, celle-ci est en train de mettre en place une stratégie de domiciliation. Nous nous demandons si, dans une étude que notre groupe va soutenir, il ne faudrait pas plutôt voir plus large et s'approcher de la commune voisine, car ce n'est pas qu'un problème loclois. Je trouve que l'on s'enferme parfois dans des réflexions qui doivent, en fait, être élargies.

Même si cette motion est étudiée en commission, que ce soit celle de la Qualité de vie ou une autre, nous pensons toutefois que la commission et le Conseil communal ne devraient pas faire seuls ce travail, mais qu'il serait approprié d'y associer l'Université, à travers la HES, ou un institut, afin qu'une étude extérieure puisse être réalisée. En effet, nous avons nos propres bonnes idées sur une commune, mais parfois cela ne suffit pas. J'aurais envie de dire que l'on entendra les mêmes rengaines de la gauche ou de la droite (la droite dira qu'il faut payer moins d'impôts, nous dirons qu'il faut plus d'attractivité dans d'autres domaines) et je pense que nous allons vite être confrontés à nos logiques internes de partis. Aussi, je pense qu'il serait vraiment utile que l'on dépasse ces logiques.

Enfin, faire un inventaire des points forts est très important, car nous en avons beaucoup, mais nous envisageons vraiment que cette étude puisse être faite avec une vision à futur, afin de ne pas se demander par la suite ce que l'on n'a pas fait. Cela peut être une petite partie, mais ce n'est pas très important. Je pense que nous devons travailler avec une vision à long terme.

Enfin, une fois que nous aurons un rapport en main, avec des pistes, cela ne suffira pas. Il faudra encore des investissements et en tout cas voter des crédits car des pistes seront certainement dressées et il faudra aller de l'avant. Mais a priori, le groupe socialiste soutiendra cette motion.

M. Jean-Marie Rotzer, POP : Le groupe POP soutiendra aussi cette motion, car, comme les autres groupes, il est préoccupé par la baisse de la population du Locle et par ce cercle un peu infernal dans lequel nous sommes entrés. Et c'est bien que le texte de la motion soit plus large que la simple rengaine de la baisse d'impôts.

M. Jean-Paul Wettstein, président du Conseil communal et directeur du DJIPS : Il est toujours délicat de répondre à une motion lorsqu'on y est favorable. Quand on y est opposé, on peut donner tous les arguments pour bien montrer que le Conseil général fait une erreur, mais concernant celle-ci, nous ne pouvons qu'être d'accord. C'est un constat du Conseil communal : il faut essayer de trouver des pistes, des solutions pour être plus attractifs.

Si je m'arrête là, on me dira que je suis un peu trop minimaliste. Et si je commence à vous dire que nous avons déjà des chiffres, que nous savons pourquoi les gens partent, etc., on me dira que je suis déjà en train de répondre à l'étude. Aussi, je vais prendre un mixte : pourquoi faut-il faire cette étude ? Tout simplement parce que les choses changent. Les choses changent et peu ici s'en souviennent, car nous avons beaucoup de jeunesse. Quand j'allais chercher mon papa à la sortie de l'usine, c'était noir de monde ! La fin du travail sonnait, tous les employés sortaient et partaient à pied, pas un ne prenait sa voiture, parce qu'il n'y avait pas de voitures. Pas un ne quittait Le Locle, car ils n'avaient pas le choix, ils étaient condamnés à habiter ici.

Aujourd'hui, avec des voitures, tout change. A l'époque, nous avons même deux galeries du marché, deux ! Nous avons plein de choses ! Nous avons même un marchand de jouets, au Signal, pour ceux qui l'ont connu. Nous avons une quincaillerie, qui est restée. C'est à peu près la seule chose qui est restée. Les choses changent et les choses vont encore changer avec le tunnel. Et ceci est une donnée très importante. En effet, il se peut que ce tunnel ait pour conséquence que Le Locle se vide (car elle devient une cité-dortoir) ou, au contraire, si l'on est attractif, ce tunnel peut amener des gens : parce que le centre-ville est désengorgé, parce qu'il est à 30 km/h... Je plaisante, ne me prenez surtout pas au sérieux là-dessus, mais cela veut dire que quand les choses changent, on doit les étudier. Et le Conseil communal veut le faire. Toutefois, contrairement à ce que demande le motionnaire, d'étudier cela rapidement, si nous voulons le faire bien, les deux ans pour répondre à la motion seront tout juste suffisants. Le Conseil communal accepte donc cette motion.

M. Gérard Santschi, PS : Je suis un tout petit peu embêté pour accepter la motion ce soir, mais je ne serai pas embêté longtemps. Une motion est une demande d'étude. Le PLR nous demande de trouver des solutions et, ce soir, il en refuse deux d'emblée. Cela ne concernait évidemment « que » le personnel communal, mais il y a déjà une sorte de fermeture : on envisage un certain nombre de choses, mais pas d'autres.

DU 24 FEVRIER 2021

Aussi, dans les discussions qui auront lieu à futur, j'aimerais non pas que l'on tienne compte des éléments qui ont été refusés ce soir, car il ne s'agit pas de revenir par la bande, mais (et je le dirais d'une manière moins directe que mon collègue du POP) que l'ensemble du Conseil général et le PLR soient attentifs au fait qu'il n'y aura pas que la diminution d'impôts comme solution à ce problème. Je pense qu'il faut considérer toutes les options. Evidemment, celle qui était proposée tout à l'heure aurait coûté quelque argent, de même qu'une baisse d'impôts. Mais vous l'aurez compris, on ne peut pas exclure d'emblée toutes les solutions proposées, surtout lorsqu'il s'agit d'une demande d'étude.

Je disais que j'étais embêté, mais vous savez que je ne suis pas embêté longtemps et très fortement sur les demandes d'étude. Généralement, je ne me casse pas trop la tête, sauf si c'est véritablement antisocial, mais ce n'est pas le cas ce soir. Je voterai cette motion, car je pense effectivement, comme l'a dit le Conseil communal tout à l'heure, qu'il faut impérativement que nous trouvions des solutions.

J'insisterai juste encore un petit coup et je vous lâche ensuite : l'étude régionale, pour moi, pour le groupe socialiste, est indispensable sur cette question. Nous n'allons pas résoudre le problème « loclo-brenassier » (vous me passerez l'expression, que l'on oubliera bientôt) il faut vraiment l'étendre à l'ensemble de ce qui était les deux districts des Montagnes.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Philippe Rouault**, soumet au vote la **motion 21-902**, laquelle est **acceptée à l'unanimité**.

La séance est levée à 22h10.

Le secrétaire-rédacteur,
P. Martinelli

Le président,
P. Rouault

Le secrétaire,
P. Surdez